

Troisième séance, jeudi 13 septembre 2012

Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de décret N° 23 relatif à la contribution cantonale à la mise en place d'un réseau à fibres optiques dans le canton de Fribourg (projet Fiber to the home [FTTH]); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de loi N° 18 modifiant la loi sur l'aide sociale (LASoc); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Postulat P2082.10 Monique Goumaz-Renz/André Schoenenweid (accueil extrafamilial: hotline pour familles en difficulté); prise en considération. – Postulat P2092.11 René Thomet/Ursula Krattinger (appartements protégés pour personnes âgées); prise en considération. – Postulat P2002.12 Antoinette de Weck/Nadine Gobet (aide sociale et libre circulation); prise en considération. – Rapport N° 19 sur le postulat P2065.09 Nicole Aeby-Egger (prise en charge des toxicodépendances); discussion.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: MM. Vincent Brodard, Elian Collaud, Eric Collomb, Marc-Antoine Gamba, René Kolly, Nicolas Rime, Olivier Suter et Rudolf Vonlanthen.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Erwin Jutzet, Marie Garnier, Maurice Ropraz et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 13 septembre 2012

Projet de loi N° 25 sur la géoinformation (LCGéo)

Laurent Thévoz, président, Antoinette Badoud, Solange Beriset, Jean Bertschi, David Bonny, Jean-Pierre Doutaz, Josef Fasel, Sébastien Frossard, Linus Hayoz, Yvan Hunziker, Benoît Piller.

Projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) (imposition des participations de collaborateurs et exonération de la solde du service du feu)

Attribué à la commission ordinaire, nommée le 2 mai 2012, chargée de l'examen du projet N° 11 de modification de la LICD (exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile).

Communications

La Présidente. Je vous indique un changement de programme. Le point 4 de l'ordre du jour de ce jeudi est déplacé à demain matin vendredi. Par ailleurs, je vous informe qu'une requête émanant du groupe de l'Union démocratique du centre concernant le pavage d'une composition de drapeaux sur l'Hôtel cantonal a été déposée ce matin. Elle sera traitée en séance de demain. Un nouveau programme sera distribué sur les pupitres. Troisième communication, je vous rappelle une nouvelle fois que les députés doivent déclarer les liens d'intérêts qui les unissent à l'objet traité lorsqu'ils prennent la parole sur un objet particulier.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et M. Catherine Python Werro, Dina Beti, Daniel Bovet, Caroline de Buman et Regula Frey élue-e-s par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de septembre 2012.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*).

—

Projet de décret N° 23 relatif à la contribution cantonale à la mise en place d'un réseau à fibres optiques dans le canton de Fribourg (projet Fiber to the home [FTTH])¹

Rapporteur: André Schoenenweid (PDC/CVP, FV).

Commissaire: Georges Godel, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Au nom de la commission parlementaire, j'ai l'avantage de vous présenter le message N° 23 relatif au décret pour la contribution de l'Etat en vue de la réalisation et de la mise en place d'un réseau à fibres optiques dans le canton de Fribourg. Deux séances ont été nécessaires afin de clarifier les interrogations et de se forger une opinion sur ce projet très ambitieux et visionnaire. Pour situer ce message et dans un concept global de concurrence, l'innovation et la créativité figurent parmi les principaux moteurs de la croissance économique et du bien public en général. L'accès facilité – tant pour les particuliers que pour les entreprises – à l'information, à l'échange de données, à la numérisation de l'image, à l'image numérique et aux multimédias facilite l'économie et développe aussi le savoir. La mise en place progressive d'un réseau cantonal de fibres optiques est l'un des supports nécessaires au succès du développement économique avec la garantie d'un avenir technologique pour Fribourg, ses habitants et ses entreprises, en particulier dans ce monde en mutation constante tendant vers des technologies nouvelles de l'information et de la connaissance. Ne ratons surtout pas ces défis actuels et futurs. Le rôle de l'Etat n'est pas de rester passif ou absent, mais bien d'accompagner et de soutenir le progrès en investissant dans une infrastructure publique performante et avec des partenaires privés, locaux et solides, afin de développer un partenariat gagnant public et privé. Cette collaboration est le signe d'une société fribourgeoise innovante et ambitieuse. C'est aussi la concrétisation de multiples projets dans les réseaux de communication. La présence sur territoire fribourgeois de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes et de l'Université, qui fournissent bien des ingénieurs et des gestionnaires, est indispensable à ce genre de projets novateurs. La concrétisation de ce réseau FTTH, donc la fibre optique jusque chez soi, va certainement faire des jaloux dans les autres cantons de Suisse. Ce modèle fribourgeois entre dans cette catégorie si ambitieuse qu'elle génère autant d'intérêt que de questionnement légitime. Pour nous aider dans cette tâche, la commission a pu, grâce au commissaire du gouvernement et avec le directeur

du SITel, M. Marro – qui est présent dans les tribunes –, se voir fournir un certain nombre de documents, en particulier une présentation détaillée du projet FTTH Fribourg, un résumé du business plan, la convention d'actionnaires et le règlements d'organisation de la future société FTTH FR SA.

En ce mois de septembre 2012, ce projet est compatible avec les exigences de la COMCO et cela a demandé beaucoup de temps et beaucoup de négociations ardues. Les préavis des conseils d'administration des partenaires et actionnaires que sont les distributeurs d'électricité concernés sont acquis. La procédure politique et l'accord formel est donc entre vos mains, chers députés, cela par la participation financière de l'Etat. Il est à rappeler que ce projet, avec une participation de l'Etat de 5 millions de francs au capital-actions et un prêt de 35 millions de francs, peut générer, comme bras de levier, des sommes d'investissements des autres partenaires et de Swisscom, comme partenaire principal, d'environ 600 millions estimé sur 10 à 20 ans. De plus, et il faut le rappeler, les centres de décision restent chez nous, à Fribourg. La force des distributeurs, c'est leurs compétences reconnues, leurs compétences techniques. Il s'agit aussi de mettre à disposition toutes les infrastructures des cadres et des tuyaux, afin de permettre de tirer la fibre optique dans les canalisations, tant à l'extérieur que dans les immeubles existants. C'est un point fort. Les deux sites tests de Neyruz et du quartier de Torry en ville de Fribourg ont permis de tester, d'essayer et surtout de chiffrer tant les coûts que les difficultés techniques à venir. Le rôle de l'Etat dans le présent message et dans ce futur projet est de garantir que tout l'ensemble du canton, tout le territoire fribourgeois soit équipé du futur réseau à fibre optique, cela selon un programme de déploiement successif expliqué dans le message et qui restera encore à préciser selon l'intérêt des différents partenaires.

Un des soucis de la commission, c'est le contrôle de la société et du déploiement. Le commissaire du gouvernement nous a garanti un rapport d'information régulier sur le déploiement et sur la suite des informations sur ce projet FTTH Fribourg SA.

Dans la commission, plusieurs idées de modifications de la répartition financière de l'Etat, tant dans le capital-actions que dans le prêt, ont été fortement discutées. Finalement, l'Etat doit être présent, pas avec un rôle moteur, mais pour accompagner ce projet. Groupe E et les autres partenaires, tant Gruyère Energie que les Services industriels de Morat, sont des pilotes dans ce grand projet.

La technologie d'hier et d'aujourd'hui est le cuivre et le câble coaxial; c'est ce que vous connaissez dans vos appartements.

¹ Message pp. 1669ss.

Les derniers 100 mètres, c'est l'enjeu majeur, aussi discuté que disputé. La fibre optique est le support actuel pour les réseaux principaux ainsi que futurs pour les réseaux dans votre immeuble, afin de répondre aux nouveaux critères de communication, aux vitesses de transmission, aux besoins d'image, aux paquets de données informatiques en particulier.

L'entrée en matière a été acquise à la grande majorité et le décret avec la version bis de la Commission a été approuvé à l'unanimité. Avec ces quelques remarques, je vous propose d'entrer en matière.

Le Commissaire. Tout d'abord, permettez-moi de remercier le président de la commission pour son rapport d'entrée en matière. Je remercie aussi sincèrement les membres de la commission pour le débat intense, pour les différentes questions pertinentes qui nous ont permis d'apporter des réponses et d'éclaircir des situations. Dès lors, la commission, lors du vote final, a approuvé ce projet à l'unanimité. La société FTTH FR SA est une société – et j'insiste là-dessus – d'infrastructures. Le but est de mettre en place un réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire cantonal. La société FTTH FR SA sera composée des distributeurs d'électricité, à savoir Groupe E, Gruyère Energie SA, IB Murten et – vous le savez – de l'Etat de Fribourg. D'autres sociétés sont intéressées à terme, comme Rega Sense ou EW Jaun Energie. Ce réseau permettra de raccorder dans un délai de seize ans l'ensemble des entreprises de ce canton et le 90% des habitations. FTTH est une société d'infrastructures; ce n'est donc pas une société de services, mais elle commercialisera ces fibres aux prestataires de services.

Pourquoi le canton s'engage-t-il dans cette opération? C'est extrêmement simple. Pour Swisscom ou d'autres, Cablecom par exemple, il n'est pas rentable d'investir dans les zones rurales. Cela signifie que ces régions, rurales en particulier, autres que les centres n'auront jamais de fibres optiques – je dis bien de fibres optiques – sans l'engagement financier de l'Etat. Vous le savez – le président de la commission a parlé des cent derniers mètres ou dernier kilomètre –, c'est du cuivre ou du fil torsadé. C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat s'est engagé dans cette opération, en particulier pour éviter une fracture numérique et pour garantir une égalité des chances et un accès aux prestations avec fibres optiques à l'ensemble des citoyennes et citoyens de ce canton. C'est aussi pour concrétiser la stratégie de développement économique en favorisant la mise en place d'une infrastructure de communication très performante. Il s'agit aussi de mettre en place des interconnexions à haut débit pour les liaisons des services administratifs. Cela s'entend également pour les

établissements scolaires ainsi que toutes les communes du canton dans le but de favoriser l'implantation ou l'extension de la cyberadministration et, par-là même, d'améliorer les prestations pour les administrés et les communes. Le réseau doit être de type accès ouvert. Cela signifie – et c'est important en termes de concurrence – que tous les opérateurs de télécommunication et tous les fournisseurs de services pourront y accéder sur une base non discriminatoire.

Permettez-moi de revenir un peu sur l'historique du projet. Tout d'abord, en 2008, il y a eu le lancement de l'étude de coopération avec Swisscom. Puis, en 2009, est signée une lettre d'intention relative à la coopération entre l'Etat, Swisscom et les groupes d'électricité pour la construction d'un réseau à fibres optiques, unique en Suisse. Je le précise, ce projet est unique en Suisse de par cette coopération avec Swisscom. La même année, il y a eu le lancement d'un projet-pilote dans le quartier de Torry et à Neyruz. En 2010, nous avons élaboré le premier plan d'affaires selon les expériences qui ont été faites au quartier de Torry et à Neyruz, le lancement des offres de services et, bien sûr, le début de la procédure auprès de la Commission de la concurrence. A cette époque, il était prévu que Swisscom entrât dans le capital-actions FTTH. Ensuite, il y a eu toutes ces discussions avec la COMCO. Je précise que nos parlementaires fédéraux – tous partis confondus – ont beaucoup travaillé auprès de M^e Leuthard, notre conseillère fédérale, et auprès de la COMCO dans le but de trouver des solutions; et des solutions ont été trouvées. La solution proposée est conforme aux exigences de la COMCO; je crois pouvoir le dire, même si nous n'avons pas une lettre. Les gens de ces services ont dit: «Cette fois, c'est compatible.» En conséquence, aujourd'hui, Swisscom n'est pas ou ne sera pas comme actionnaire dans la société FTTH, mais aura un contrat de collaboration avec elle.

Permettez-moi maintenant de décrire ce projet FTTH. Vous avez sur les écrans une image dont le but est de mieux le vulgariser. Le réseau FTTH est constitué de trois secteurs de réseau différents. En partant de la prise installée dans l'appartement du client – vous voyez tout en haut un immeuble et une villa – on trouve d'abord le câblage vertical, appelé aussi câblage intérieur, qui se termine dans le boîtier d'introduction du bâtiment, ce petit carré blanc à l'image. Dans cette partie du réseau, pour les immeubles existants, le câblage est financé par les constructeurs du réseau, Swisscom et FTTH SA. Ce réseau est construit selon le plan de déploiement prévu. Entre le boîtier d'introduction et le point de distribution, situé à quelques centaines de mètres de l'immeuble, regardez le point d'interconnexion, soit l'endroit où il y a le jaune, le vert et le bleu. C'est ce qu'on appelle donc le point d'interconnexion, qui est construit en coopération avec

Swisscom. C'est le contrat de coopération entre Swisscom et FTTH SA. Ce secteur est de loin le plus onéreux, puisqu'il y a des travaux de génie civil, même si dans la majeure partie des cas, on va évidemment utiliser des canalisations existantes dans lesquelles des réserves ont été mises à l'époque, en fonction des constructions qui ont été réalisées par les différents partenaires. Enfin, entre le point de distribution et le central Swisscom ou le poste à haute tension du distributeur d'énergie, on trouve le réseau vert (FTTH) et le réseau bleu (Swisscom). Ceux-là sont construits par chaque partenaire, indépendamment l'un de l'autre. Swisscom et FTTH se réservent chacun une fibre. Swisscom et FTTH commercialiseront, chacun de façon indépendante, l'autre fibre dont ils sont propriétaires. C'est là-dessus qu'ont porté les discussions avec la COMCO, pour avoir cette concurrence. Cela signifie, par exemple, que UPC Cablecom ou MYGATE pourra utiliser – bien sûr en payant une location – ces fibres qui sont à disposition.

Les investissements globaux de FTTH Fribourg SA se montent pour toute la période de construction, prévue sur seize ans, à 212 millions de francs. Le montant de 212 millions de francs comprend le montant de 120 millions de francs pour la partie jaune que vous avez à l'écran. Ces 120 millions de francs, c'est pour FTTH et 92 millions de francs sont consacrés à la construction de la partie verte sur l'écran où sont placés les équipements de télécommunication. Cette partie du réseau est entièrement financée par FTTH.

Quelques mots sur le capital-actions. Le capital-actions est de 5 millions de francs pour le canton de Fribourg. Ensuite, il y a un prêt de 35 millions de francs sans intérêts. Ce prêt de 35 millions de francs se décompose de la manière suivante: tout d'abord, 10 millions de francs à la création de la société FTTH. La deuxième tranche de 10 millions de francs sera versée quand les coûts de réalisation prévus pour la première tranche de 10 millions de francs seront atteints. Au Conseil d'Etat, nous avons voulu cette garantie et donc ne pas verser les 35 millions de francs d'un coup, pour avoir la garantie que les travaux se fassent sur les régions où les coûts sont élevés. Evidemment, il n'y a pas besoin de l'Etat pour investir là où il y a des raccordements importants, là où il y a la densité, comme à Fribourg. Je crois que c'est la pièce maîtresse de ce projet; c'est ce versement par tranches pour avoir la garantie de couverture sur l'ensemble du canton. Bien sûr, la dernière tranche de 20 millions de francs sera versée lorsqu'on aura la garantie qu'on aura investi dans ces zones difficiles.

Permettez-moi encore de revenir sur un élément du message, au dernier paragraphe du point 2.2: les conditions de remboursement du prêt pourront être revues, notamment si les

résultats de la société sont meilleurs que prévus; soit un raccourcissement de la durée du prêt. Evidemment, ce n'est pas une promesse. Nous allons introduire clairement ces dispositions dans le futur contrat de prêt. L'Etat est le garant de la construction sur tout le canton, ville et campagne. Il assure, par son prêt échelonné, que ces zones seront construites comme prévu dans le respect des objectifs quantitatifs et de délai. Le contrat d'actionnaires prévoit un article qui stipule que le plan de déploiement est décidé de manière unanime par le conseil d'administration. Cela signifie que, même si nous sommes minoritaires dans le conseil d'administration, il faut l'unanimité au conseil pour décider du plan de déploiement. Les coûts de construction du réseau dépendent évidemment dans une large mesure de la densité de la zone. En effet, les coûts de construction sont très largement dominés par les frais de génie civil. Lorsque la densité est élevée, le nombre de clients partageant la même fouille est plus élevé; inversement, là où il y a peu de clients, les coûts sont plus élevés. Un calcul a été réalisé. Le coût en ville est de l'ordre de 1621 francs par raccordement et le coût à la campagne, de 2676 francs. Vous constatez donc qu'il y a une différence de coût de 1055 francs par raccordement; ce qui signifie, dans un sens de péréquation, que nous avons 62 800 raccordements potentiels dans les zones 3 et 4 et que cela fait 66 millions de francs. Cela veut dire que pour couvrir les zones rurales, ce sont des coûts supplémentaires de 66 millions de francs. Avec le prêt et le capital-actions, l'Etat investit 40 millions de francs. Ce chiffre, basé sur ceux des expériences de Torry et de Neyruz, démontre que ce contrat de collaboration est une bonne opération.

Ensuite, bien sûr, le choix des communes et le délai exact de réalisation seront définis d'un commun accord entre les partenaires Swisscom et FTTH. Dans cette analyse, il sera tenu compte, d'une part, de l'offre de services disponible dans les localités concernées et, d'autre part, des opportunités de synergie avec des travaux d'infrastructure de l'un ou l'autre partenaire et des communes elles-mêmes. C'est clair que si, un jour, la commune investit pour des canalisations, il sera certainement judicieux d'utiliser la même fouille pour des raisons d'économie d'échelle.

Contrairement à ce que fait Swisscom actuellement dans le cadre de l'EPFL – et vous le savez, dans des communes, il y a eu pas mal d'articles dans les journaux –, il n'est pas prévu de demander une participation financière des communes. On sait, par exemple, que lorsqu'une commune veut Bluewin TV, Swisscom vient, dit OK. Mais, en fonction du nombre de raccordements, Swisscom vous demande de payer cette cabine – le point d'interconnexion – et vous devez payer

entre 3000 et 100 000 francs, d'après les exemples que j'ai. Avec ce projet, cela n'existe pas.

Voilà, Mesdames et Messieurs, vous avez aujourd'hui la possibilité de vous prononcer – comme l'a dit le président de la Commission – sur un projet visionnaire, jamais réalisé par un autre canton en Suisse, si ce n'est par des villes telles que Zurich et St-Gall. La ville de Zurich a mis 400 millions de francs pour un projet. A Genève, les Services industriels ont mis aussi des montants importants.

Seule la fibre optique est en mesure d'offrir des débits de transmission mille fois supérieurs à ceux qui sont proposés actuellement. Elle est donc la seule à pouvoir assurer la transmission des débits qui seront exigés à court, moyen et long termes. Par exemple, lorsqu'il faut beaucoup de débit, lors de vidéoconférences ou avec les multimédias, les images balbutient ou se bloquent et ce n'est pas agréable.

On parle souvent d'innovation et de compétitivité. Preuve que ce projet est excellent, le Bureau du Grand Conseil a reçu hier une lettre d'UPC Cablecom, propriété de Liberty Global, qui ne voit pas – évidemment, je les comprends – d'un bon œil l'arrivée sur le marché d'un nouveau concurrent. D'ailleurs, dans le plan d'affaires prévu, il n'a pas été envisagé de prendre les clients d'UPC Cablecom. Néanmoins, cette société paraît tout de même intéressée, puisqu'elle affirme qu'elle ne va pas utiliser massivement le réseau FTTH pour raccorder ses abonnés. De plus, j'ai entendu ce matin d'un député qu'elle s'est même adressée à Gruyère Energie pour retrouver – en tout cas utiliser – des fibres que Gruyère Energie a déjà. Voici donc un projet innovant, qui permettra une croissance économique de notre canton et permettra, évidemment, d'améliorer la compétitivité.

Avec ces arguments, je vous demande donc d'accepter l'entrée en matière et d'accepter le projet de décret.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Tout d'abord je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil d'administration du Groupe E, et c'est vrai qu'au niveau de ce conseil d'administration, des décisions ont été prises voilà bien des mois pour ce projet qualifié de novateur et d'ambitieux. C'est cette qualification aussi que la CFG, au-delà de l'aspect financier, a trouvé quant à ce projet. La construction financière de ce projet, avec un apport dans le capital-actions de 5 millions de francs et un prêt de 35 millions de francs sans intérêts, a été approuvée par les membres de la Commission des finances et de gestion par 9 voix et 1 abstention. Nous vous recommandons d'accepter ce projet qui est porteur d'avenir pour toute la population fribourgeoise.

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique va voter à l'unanimité en faveur de ce projet pour les raisons suivantes: la fibre optique est une technologie certes connue et déjà opérationnelle dans le pays et à Fribourg, mais ce sera la première fois en Suisse qu'un canton participe directement au financement de cette future autoroute de l'information, comme l'a soulevé M. le Commissaire. Dans la concurrence nationale et internationale, le canton de Fribourg se doit de mettre en place des conditions qui lui procurent un avantage concurrentiel et le PDC-PBD continuera à apporter sa contribution à la mise en place de conditions cadres favorables. La fibre optique en fait partie. Nos autorités ont, par le passé, gagné la bataille du rail, puis celle de l'autoroute. La bataille de l'information est en cours et ne sera pas moins rude que les précédentes batailles. J'ai lu que ce projet était un projet visionnaire. M. le Commissaire l'a également répété ce matin. Mais pour moi, c'est le Conseil d'Etat qui l'est, lui qui souhaite relier chaque ménage à cette technologie. Au moment où le service public est si souvent bafoué, il est intéressant de relever la volonté du Conseil d'Etat dans ce domaine. Nous soutenons donc l'investissement de 5 millions de francs pour entrer dans le capital-actions de la nouvelle société FTTH SA. Lors des discussions, à la commission parlementaire et à titre privé, j'aurais même préféré que le prêt de 35 millions de francs sans intérêts sur 30 ans soit converti en participation au capital, ce qui, soit dit en passant, ne changeait rien à nos dépenses à moyen terme. Je pense finalement que le rôle de l'Etat est plus de faire tourner son économie plutôt que de retirer directement des dividendes dans les affaires commerciales. Je laisse toutefois le soin aux négociateurs de l'Etat d'envisager à terme une telle possibilité de convertibilité du prêt dans le cadre du contrat d'actionnaire, et comme l'a dit M. le Commissaire tout à l'heure, de raccourcir si possible le remboursement des prêts.

La question qu'on peut se poser aujourd'hui et que les spécialistes se posent, c'est quand faudra-t-il ce réseau et à quelle capacité? Il est impossible aujourd'hui d'y répondre. Une chose est cependant sûre: l'évolution de la demande en informations est inéluctable. Est-il alors urgent d'attendre, comme le prétendent certains? Les concurrents à ce projet, pour qui les réseaux en place répondent parfaitement à la demande? Connaissant l'inertie qu'il y a dans la mise en place de tels réseaux, qu'il faut compter entre quinze et vingt ans pour leur réalisation, nous leur répondons qu'il est urgent de prendre aujourd'hui les mesures adéquates et même si ce projet fait des jaloux. Après réflexion, je préfère à titre personnel miser sur un projet à la sauce fribourgeoise, agrémenté de crème fraîche de la Gruyère, et bientôt, je l'espère, d'épices singinoises, plutôt que de parier sur

des cuisiniers d'ailleurs insensibles aux données locales qui feront fi du service public dès que celui-ci ne sera plus rentable en périphérie. Pour toutes ces raisons, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous recommande d'entrer en matière et d'accepter le décret tout en prenant en compte la petite modification apportée par la commission parlementaire.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a analysé avec une très grande attention ce projet de message N° 23 ainsi que le décret relatif à la contribution cantonale pour la mise en place d'un réseau de fibre optique dans le canton de Fribourg. Ce projet est novateur, on l'a déjà dit et je le répète, puisqu'il permettra l'accès au réseau à fibre optique à tous les ménages de notre canton. Et comme la participation de l'Etat va permettre la construction de l'infrastructure pour tous les ménages, le groupe socialiste va soutenir ce décret. Cependant beaucoup de questions restent posées et laissent une grande interrogation face à l'engagement financier demandé au canton. Notamment: est-ce normal que le canton investisse 40 millions de francs dans ce projet, alors que le Conseiller d'Etat en charge des finances Georges Godel crie misère dans la presse en plein mois de juillet et fait peur à tous les habitants du canton en laissant croire que nous sommes au bord de la faillite? Le message qui nous a été soumis ne donne aucune information sur le financement effectué pour des structures existantes ou à créer dans les autres cantons. Aucune information sur les structures et les partenariats créés dans d'autres cantons. Aucune information sur les critères et les bases mis en place pour la coopération de construction avec Swisscom. Aucune information sur les bases du contrat entre l'Etat et la nouvelle société anonyme. Il est aussi dit dans le message que les entreprises du canton seront favorisées. Alors nous nous sommes posé une question: qu'en est-il des marchés publics? Est-ce que ces travaux seront soumis aux marchés publics ou ne le seront-ils pas? Ce décret laisse donc un arrière-goût d'insatisfaction sur sa conduite par le Conseil d'Etat et quelques craintes sont bien présentes pour le futur suivi du nouveau projet.

Notre groupe a aussi été interpelé par le fait que la participation de l'Etat se monte à 40 millions de francs. C'est quand même beaucoup. Les 5 millions de francs de participation issus du Fond de relance qui iront à la SA, ok, nous en avions déjà plus ou moins pris note. En parallèle, l'Etat va prêter gratuitement 35 millions de francs. Lorsque l'on sait que, dans les discussions en cours pour la reprise de la conversion des biens en prêt de tous les biens immobiliers du réseau hospitalier, il est actuellement discuté d'un éventuel intérêt, je pose la question au Conseil d'Etat et j'aimerais bien qu'il fasse de même, c'est-à-dire que tout le monde soit traité à égalité et

que le prêt transformé ne subisse pas non plus d'intérêt. Par rapport à la création de la nouvelle SA, nous regrettons qu'elle soit de droit privé. Ainsi nous, députés, devons décider des crédits mais nous n'aurons plus aucune possibilité de savoir comment les fonds octroyés seront utilisés et nous n'aurons plus aucun droit de regard, alors qu'il y a bien des dizaines de millions de francs de fonds publics qui appartiennent à tous les citoyennes et citoyens de notre canton et qui seront investis. Nous déplorons également le fait qu'il n'y a eu aucune étude pour analyser la création d'une structure différente, par exemple pourquoi ne pas créer une société coopérative ou une société de droit public? Groupe E sera l'actionnaire principal et nous ne devons pas oublier qu'il appartient à la très très grande majorité à l'Etat. Le message N° 23 indique que le prêt sera remboursé entre les années 26 et 30, dès le moment de la création de la société anonyme. Pensez-vous vraiment que ce prêt sera remboursé? La question est posée. Ou bien est-ce que notre Parlement sera à nouveau interpellé pour augmenter son soutien financier? Les expériences de Forum Fribourg et des Remontées mécaniques, notamment de Charmey, nous prouvent que malgré des plans de financement et des promesses positives, la réalité est quelque fois bien différente. Nous regrettons encore une fois qu'une réflexion plus approfondie sur la forme de la participation de l'Etat ne se soit pas faite. Par exemple un soutien de 5 millions de francs, issu du Fond de relance, qui soit une participation de la totalité dans la société, ou d'autres possibilités encore. Le groupe socialiste est pour le développement de ces nouvelles infrastructures de télécommunication pour le futur, mais doute du bien-fondé de la structure montée, qui est à notre sens très complexe. En plus, il a aussi été très clairement mentionné en commission que si ce projet n'était pas avalisé avant la fin octobre, il ne pourra plus être réalisé. Et comme il est très important que tous les citoyennes et citoyens du canton puissent bénéficier de nouvelles technologies, nous souhaitons que la réalisation prévue puisse être accélérée. Le groupe socialiste veut aller de l'avant, entre en matière et va soutenir ce projet.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Bien que convaincus de l'utilité, de l'importance et de l'efficacité de la fibre optique, tous les députés du groupe UDC avaient encore en mémoire – lorsque nous avons pris connaissance de ce message qui nous demande de participer au financement de la mise en place d'un réseau de fibre optique dans le canton avec une participation au capital-actions de 5 millions de francs et un prêt de 35 millions de francs – les propos de notre ministre des finances, qui nous annonçait un manque de 100 millions de francs pour boucler le budget 2013. M. le Commissaire, le groupe UDC est très sceptique quant au remboursement du prêt de 35 millions de francs. L'expérience vécue ces dernières

années, comme vient de le dire M^{me} Berset, avec Forum Fribourg, nous prouve que lorsque le canton de Fribourg effectue un prêt, il n'est pas remboursé et le prêt devient un don. Toutefois, nous avons décidé de faire confiance aux propos de notre ministre des finances et nous transmettrons à nos successeurs dans ce Parlement la tâche d'exiger ce remboursement, qui devrait commencer à partir de 2037, dans 25 ans; peut-être aurons-nous encore quelques jeunes députés qui seront dans cette salle. Nous regrettons que les distributeurs d'électricité mettent à disposition leurs canalisations contre rémunération et que le Conseil d'Etat n'a pas pu obtenir un centime d'intérêts pour ce prêt de 35 millions de francs. Le groupe est conscient de l'utilité et de la nécessité que notre canton soit équipé de cette technologie moderne afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles. Nous sommes conscients que le projet a été retardé suite à la longueur de la procédure menée par la COMCO mais permet maintenant une libre concurrence. M. le Commissaire, MM. Marro et Thürler nous ont donné toutes les explications nécessaires concernant ce projet en commission et nous ont garanti qu'il n'y aurait pas de demande d'argent supplémentaire. Finalement, je dois avouer que je suis un peu sceptique de ce côté-là, mais on a décidé de vous faire confiance. J'ai deux souhaits avant de soutenir l'entrée en matière. M. le Conseiller, le groupe UDC veut un rapport annuel sur les travaux effectués et une situation financière claire chaque année. Une autre demande consiste à nous confirmer ici, en plénum, que tout le territoire cantonal sera équipé et que les régions qui sont actuellement mal desservies seront équipées prioritairement. Avec ces remarques, nous voterons l'entrée en matière car les explications données par les spécialistes nous ont convaincus que tous les Fribourgeois seraient traités d'une manière équitable. Le groupe UDC soutiendra l'entrée en matière selon la version bis de la Commission.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Tout d'abord, je cite mes centres d'intérêt: je suis électronicien indépendant avec un commerce en électronique et multimédia. Fiber to the home, voici un titre qui aurait pu faire les beaux jours du cinéma hollywoodien, mais c'est bien à une société fribourgeoise en devenir qu'on va donner ce nom. FTTH Fribourg SA est appelée à déployer le réseau à fibre optique sur l'ensemble du territoire cantonal. Je pense qu'il y a plus de 150 ans en arrière, nos aïeux députés ont, eux aussi, eu à se poser la question s'il fallait que le canton investisse dans une société. Heureusement qu'ils ont osé et les EEF étaient nées. Il fallait avoir de l'imagination pour comprendre que chaque ménage de notre canton aurait besoin d'électricité pour améliorer son confort. Aujourd'hui, la même question nous est posée, car je pense que la fibre optique est l'électricité de demain. Quarante millions de francs, c'est l'investissement qui est

demandé au canton, 5 millions de francs pour entrer dans le capital-actions et 35 millions de francs sous forme de prêt remboursable. Le groupe PLR se réjouit de la vision futuriste de notre canton. Les 35 millions de francs en prêt vont obliger la société FTTH à développer la fibre au plus profond des entrailles de notre canton. Car la règle veut que lorsque nous introduisons la fibre dans les zones urbaines 1 et 2, les zones 3 et 4, plus reculées, soient aussi raccordées et c'est cela qui est réjouissant. La bande passante qu'offre le cuivre utilisé actuellement est devenue, avec les nouveaux moyens de communication, trop faible et trop restrictive, pour ne pas dire obsolète. La fibre optique va combler cette lacune et va nous permettre de continuer à développer notre canton. Certaines régions n'ont même pas la possibilité d'avoir Internet à une vitesse acceptable et leur développement économique pourrait en pâtir à l'avenir. La communication et la télécommunication en particulier sont devenues des outils incontournables de notre société et devraient prendre de plus en plus de poids dans un avenir plus ou moins proche. Selon le business plan de la nouvelle société, il est prévu que celle-ci soit rentable assez rapidement et que le remboursement des 35 millions de francs se fasse à partir de 2037, et ce sur une période de 5 ans au maximum. C'est une chance pour notre avenir et pour celui de nos enfants; ne la laissons pas passer. Le groupe PLR est convaincu par ce message et c'est à l'unanimité qu'il entre en matière.

Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses hat sich intensiv mit dem Dekretsentwurf über den Kantonsbeitrag für die Errichtung eines Glasfasernetzes im gesamten Kanton Freiburg auseinandergesetzt. Bei der Errichtung eines Glasfasernetzes auf dem ganzen Kantonsgebiet geht es um ein schweizweit einzigartiges, ambitioniertes und visionäres Projekt – einzigartig, weil das ganze Kantonsgebiet abgedeckt werden soll. Für unsere Fraktion ist die Beteiligung des Kantons in Form eines Minderheitsanteils am Aktienkapital und eines zinslosen Darlehens aus nachfolgenden Überlegungen nachvollziehbar und berechtigt. Der Glasfasernetzzugang kann so der gesamten Bevölkerung und allen Unternehmungen des Kantons zur Verfügung gestellt werden. Ein digitaler Graben zwischen Stadt und Land kann vermieden werden. Der finanzielle Beitrag des Kantons in Form einer Beteiligung am Aktienkapital und des Darlehens, wie auch die im Kooperationsvertrag zwischen den Partnern vorgesehenen Klauseln bieten Gewähr für einen parallel stattfindenden Ausbau des Glasfasernetzes in Zonen starker und schwacher Dichte zu einheitlichen finanziellen Konditionen. Es werden nicht nur die für die Unternehmen rentablen Zonen erschlossen. Die Wirtschaftsentwicklungsstrategie des Kantons kann damit konkretisiert werden und bekommt einen neuen Schub. Der

Kanton wird für die Ansiedlung neuer, innovativer Unternehmen interessant.

Für die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses sind aber nachfolgende Punkte in diesem ambitionierten Projekt zu berücksichtigen.

- > Ein Bericht über den Fortschritt der Arbeiten muss dem Grossen Rat regelmässig vorgelegt werden.
- > Die Unternehmen haben bei der Ausführung der Arbeiten die notwendige Sorgfalt gegenüber der bestehenden Infrastruktur zu gewährleisten. Rückmeldungen zeigen, dass die Swisscom diesbezüglich in Freiburg alles andere als vorbildlich ist.
- > Die Pioniere im Glasfasernetzbau, wie beispielsweise SenseLAN, müssen ins vorliegende Projekt miteinbezogen werden. Ihre Erfahrungen sind von grossem Wert.
- > Für unsere Fraktion stellen sich aber auch Fragen in Bezug auf die notwendige Anzahl von Anschlüssen, welche die realisierten Investitionen rentabel machen, wie auch die Notwendigkeit der Gründung einer neuen Gesellschaft. Wäre nicht auch eine andere Lösung möglich gewesen?
- > Ist die Glasfaser auch in 15 Jahren noch das Nonplus-ultra oder gibt es allenfalls schon eine andere Technologie? Wir alle wissen, dass die Kommunikationstechnologie rasant schnell voranschreitet.
- > Kann allenfalls der durch die kantonale Abdeckung durch ein Glasfasernetz zusätzliche Stromkonsum beziffert werden?

Gerne erwarten wir Antworten auf diese Fragen und unterstützen grossmehrheitlich den vorliegenden Dekretsentwurf in der Fassung, in der er aus den Beratungen der Kommission hervorgegangen ist.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Aujourd’hui, on voit finalement que ce projet se concrétise. On doit voter un crédit et on constate que cela va se réaliser. Je suis étonné que cela se fasse et je suis vraiment content. Vous savez, je me rends personnellement bien compte des travaux que ça représente de raccorder la fibre optique. Pour être raccordé à un opérateur, j’ai dû investir personnellement un montant important. J’ai dû utiliser mes machines et creuser moi-même, sinon personne ne se rendait jusque chez moi, alors que je ne suis pas situé complètement à l’extérieur et que je suis proche de l’agglomération. Si vous voulez raccorder aujourd’hui chaque ménage en Gruyère, dans la Glâne, je pense que le montant qu’on met est raisonnable. On a une entreprise aujourd’hui qui est prête à investir et à faire ces travaux; il faut en profiter. En Suisse, comme l’a dit M^{me} Ber-

set et si l’on applique ce qu’elle a dit, je ne suis pas convaincu que cela va se faire. Et je pense qu’aujourd’hui, d’une seule voix, on doit opter pour cette proposition.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Je m’exprime ici à titre personnel. J’ai été déçu par cette commission. Les membres de la commission ont été mis devant le fait accompli. On nous a dit que si nous voulions trop modifier le projet ou modifier la répartition financière, nous serions responsables de l’échec de ce projet, ce que nous ne voulions pas. Nous avons également été poussés au niveau du temps et avons dû travailler dans l’urgence, sans tous les documents, car il fallait une réponse avant le mois d’octobre pour l’un des partenaires. Et de mon point de vue, ce n’est pas sain. Je suis pour la fibre optique et pour une réduction de la fracture numérique et je vais soutenir ce projet, mais ces séances me laissent un goût d’inachevé et je le regrette.

Bonny David (PS/SP, SC). Zuerst eine kleine Bemerkung für die Deutschsprache. Ich wohne nicht in Bulle. Ich habe nie in Bulle gewohnt. Ich wohne im Saanebezirk. Danke.

Je n’ai pas de lien d’intérêt et je ne suis pas à Gruyère Energie. Afin de compléter brièvement les diverses interventions au sujet de ce prêt sans intérêt, j’aimerais juste y revenir, puisque ce prêt sans intérêt permet l’élaboration d’un réseau de fibre optique dans tout le canton de Fribourg, même dans les régions les plus éloignées. C’est donc une chance à saisir. Cependant, le montant laisse songeur. De 20 millions de francs en 2009, au moment du lancement du projet par le Conseil d’Etat avec M. Claude Lässer, il est passé à 35 millions de francs en 2012, soit près de 15 millions de francs de plus en trois ans. Durant ce laps de temps, il y a eu certes l’intervention de la COMCO qui a bloqué la situation et on a fait monter les enchères concernant la société à créer, et par conséquent la demande du prêt a augmenté de 15 millions de francs. Et si la COMCO n’était pas intervenue entre 2009 et 2012, le prêt aurait été voté par le Grand Conseil il y a longtemps et nous aurions prêté 20 millions de francs comme cela était prévu en 2009, et non 35 millions de francs. Aujourd’hui, M. Godel nous demanderait-il une rallonge de 15 millions de francs pour finir le projet ou alors ces 20 millions de francs décidés en 2009 auraient-ils largement suffi et il n’y aurait en fait pas de discussion ce matin? Quoi qu’il en soit, maintenant c’est 35 millions de francs. Il faut aller de l’avant avec ce projet et il est évident que je le soutiens, mais j’exige que M. le Conseiller d’Etat soit explicite au sujet de l’augmentation des 15 millions de francs pour ce prêt et qu’il garantisse qu’il n’y aura pas de demande de rallonge ou un arrangement d’une autre manière pour le refinancer. Il apparaît clair que si le Conseil d’Etat revient pour une demande

pour le réseau optique, aucun franc supplémentaire ne devra être accepté. De plus, je dois avouer qu'en vous écoutant, chers collègues députés, lors des discussions que nous avons eues sur ce sujet, j'ai été quelque peu surpris, voire même parfois un peu choqué par votre résignation concernant ce prêt de 35 millions de francs. Vous avez été nombreux à hocher de la tête et à dire qu'on ne verra plus cet argent. C'est ce qui se dit en coulisse. Et tout à l'heure, j'ai bien entendu mon collègue Edgar Schorderet parler de remboursement «si possible». Mais comment est-ce possible qu'un prêt de l'Etat de Fribourg s'élevant à 35 millions de francs, et ceci sans intérêts, ne soit jamais remboursé? Comme député, je défends les intérêts des citoyens fribourgeois et les impôts des citoyens doivent être utilisés intelligemment et à bon escient. Si cet argent est bien prêté par le canton de Fribourg pour ce projet, il doit revenir intégralement dans les caisses de l'Etat selon l'échéancier prévu pour le remboursement et non s'évaporer dans le projet. J'attends donc de vous, M. le Conseiller d'Etat, que vous nous donniez aussi des garanties totales pour le remboursement intégral de cette somme selon l'échéancier fixé.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). J'ai une petite précision à apporter. Si effectivement, en Commission, j'ai peut-être, à un moment donné, aussi mis en doute le remboursement, je crois qu'on a eu, après coup, effectivement le plan d'affaires. Ce plan d'affaires m'a absolument convaincu qu'il est possible que ce prêt soit remboursé. Ce que j'ai demandé tout à l'heure, c'est que, si possible, ce prêt soit remboursé plus tôt. Pour moi, aujourd'hui, il est absolument évident que ce prêt sera ou devra être remboursé.

Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR). Dans le message, on parle de développement de la fibre optique dans le canton de Fribourg. J'ai juste une petite inquiétude concernant des régions du canton vraiment éloignées qui sont des enclaves, telles que l'enclave de Vuissens, Surpierre et la région de la Basse-Broye. Près de ces différentes régions, il n'y a pas de zone 1. Je constate, par exemple, que la Basse-Broye fribourgeoise est entourée du canton de Vaud, par exemple. J'aimerais avoir juste la garantie de la part du commissaire du gouvernement que ces régions ne seront pas oubliées avec les années.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Juste une remarque sur les risques liés à l'opération. Au fond, on parle beaucoup de ce qu'on peut contrôler le plus facilement, c'est-à-dire la mise sur pied du réseau, l'offre et comment on va dépenser l'argent. C'est la partie importante, mais la plus contrôlable, celle sur laquelle on devrait avoir le moins de surprises.

Le vrai défi de cette opération réside en fait dans la capacité de la nouvelle société à se positionner sur un marché en concurrence – où il y aura déjà des opérateurs qui vont être des concurrents sérieux de la nouvelle société créée à avoir la capacité à répondre à la demande. De cette capacité, dépend évidemment la capacité de rembourser le prêt. Il y a un risque là-dessous. On ne peut pas accepter l'opération sans accepter le risque. Le risque, c'est qu'on gagne peut-être plus, mais le risque, c'est aussi qu'on gagne moins. Donc, je voudrais seulement le rappeler pour soutenir la proposition mais rappeler que, en acceptant cette proposition-là, on est coresponsable du risque que l'on prend. Après ça, on ne peut pas demander un remboursement intégral, alors qu'il y a une inconnue, une incertitude sur cette dimension-là.

Le Rapporteur. Je remercie déjà tous les rapporteurs des différents groupes qui se sont exprimés en faveur du message et du projet de fibres optiques FTTH sur l'ensemble du canton de Fribourg. Je reviens sur les différentes interventions de manière assez succincte.

Afin d'informer les députés présents dans cette salle, les remarques et questions des différents intervenants ont toutes été déjà discutées lors des deux séances de la commission parlementaire. A cette occasion, nous avons eu des documents supplémentaires, dont le plan d'affaires, le plan commercial, la convention d'actionnaires. On a donc eu beaucoup d'informations – c'est vrai en peu de temps –, mais on est aussi là, députés, pour gérer cette information dans le cadre de ces commissions parlementaires.

Pour M. Edgar Schorderet, c'est effectivement un avantage concurrentiel par rapport à d'autres cantons, par rapport même à la Suisse et à d'autres pays. Cela soutient aussi l'économie, en particulier dans cette bataille de l'information. C'est une condition cadre supplémentaire que le canton de Fribourg peut éventuellement offrir et sait certainement offrir à des entreprises qui souhaitent s'installer sur le canton de Fribourg.

La discussion sur le prêt transformable ou convertible a été longue dans le cadre de la commission. A ce sujet, j'aimerais laisser au commissaire du gouvernement le soin de répondre plus en détail sur ce prêt, possiblement convertible dans un délai plus court que prévu par rapport à la date d'indication du prêt remboursable. Par rapport à la recette locale, c'est vrai – comme je l'ai dit dans l'entrée en matière – que c'est mieux que les centres de décision soient à Fribourg qu'éloignés de Fribourg. On l'a vu, par exemple, pour la Brasserie Cardinal: sitôt que vous lâchez les commandes d'une société à Fribourg, ce sont d'autres qui décident à votre place. Dans la

recette locale, je mettrai aussi l'enjeu pour les ingénieurs, soit de l'Université, soit de la Haute école spécialisée de Fribourg, de pouvoir aussi, dans ces prochaines années, travailler à ce grand projet FTTH.

Pour M^{me} Solange Berset, un certain nombre de questions ont été posées aujourd'hui. Ces questions ont aussi fait l'objet de discussions fournies et détaillées dans le cadre de la commission parlementaire. Effectivement, sur les marchés publics, je laisserai M. le Commissaire du gouvernement y répondre par rapport à la structure de la société anonyme. Pour cette structure même, vous avez posé la question d'une société de droit public. Un avis de droit a été donné dans le cadre de la commission parlementaire; je laisserai peut-être M. le Président du gouvernement expliquer que si on voulait une société anonyme de droit public, il faudrait créer une loi. Ceci n'est pas le cas dans notre discussion. Pour ce qui est de la partie coopérative, je ne connais pas tous les détails, mais il me semble que, par rapport à la connaissance d'un projet aussi important que celui-ci, surtout sur une durée de vingt ans, la société de droit privé est la meilleure solution par rapport au droit des actionnaires. Comme je l'ai dit dans l'entrée en matière, le commissaire du Gouvernement va s'exprimer. Plusieurs demandes ont été faites, en particulier de M. Page, pour avoir un rapport détaillé explicite, tant sur le déploiement que sur la situation financière, année après année.

M^{me} Berset a aussi évoqué d'autres aspects, par exemple, que ce prêt soit suffisant pour la réalisation du déploiement total et qu'on n'ait pas une augmentation future, en citant des exemples comme Forum Fribourg à Granges-Paccot.

M. Page reconnaît l'utilité de ce grand projet de fibres optiques, ce qui est bien. Le groupe est un peu sceptique sur le remboursement du prêt, mais là, il faut attendre les explications du commissaire du gouvernement à ce sujet. Il reconnaît aussi toute la modernité de ce projet de fibres optiques et il souhaite un rapport annuel sur le déploiement et sur la situation financière afin de connaître tout le déploiement et toute la situation au fil des années.

Pour ce qui est de l'intervention de M. Yvan Hunziker, qui est bien sûr l'un des spécialistes dans la commission, puisqu'il connaît parfaitement la problématique de la communication et du multimédia, il fait le parallèle – et c'est important – avec l'arrivée de l'électricité dans le canton de Fribourg. On peut imaginer que cette arrivée, il y a une centaine d'années, avait aussi beaucoup retenu l'attention. Maintenant, imaginez-vous chez vous: plus personne ne peut se passer d'électricité. C'est un peu un parallèle assez vrai par rapport au futur de

la communication. Il dit qu'on a actuellement une vision futuriste de la communication à travers le canton. Il parle aussi de bande passante. C'est très important. Actuellement, la plupart des câblages dans vos maisons sont du cuivre et du câble coaxial. C'est un peu de la technologie dépassée dans la communication multimédia. C'est pour ça que les visionnaires, tant au niveau du Conseil d'Etat qu'au niveau des partenaires des distributeurs d'électricité, passent au réseau de fibres optiques. Ce qu'on peut dire aussi, c'est que dans les rapports de la société Swisscable – association des propriétaires, de réseaux câblés –, est donnée la vision que la fibre optique est l'élément technologique le plus important à venir. Même des sociétés comme le téléréseau de la ville de Lausanne passent dans un projet de fibres optiques; cela montre que c'est vraiment le support nécessaire à ce projet.

Pour M. Bernhard Schafer, c'est un projet unique. C'est vrai que c'est un projet unique. Il faut garantir que le fossé numérique entre les entités du canton ne s'agrandira pas; c'est pour ça que l'Etat est partenaire, pour garantir que l'ensemble des ménages et des entreprises du canton seront traités à égalité. Derrière ce projet, il y a une stratégie économique et c'est à la Direction de l'économie et de l'emploi de mettre en valeur ce futur projet FTTH.

M. Ducotterd confirme tout l'intérêt de ce futur projet.

Concernant l'intervention de M. Gabriel Kolly, comme président de la commission, je dois quand même m'exprimer sur ce sujet. La commission a siégé deux fois et ses séances ont duré. Le commissaire du gouvernement et l'ensemble des députés ont pu recevoir toutes les informations voulues. Des documents – qui avaient même un côté stratégique et un peu secret, tels que le plan commercial – ont été fournis. Il n'y a pas eu tous les détails, parce que cela relève quand même de la responsabilité de cette société FTTH, laquelle est en concurrence avec d'autres futurs acquéreurs de prestations de services sur ce réseau. Donc, on a eu tous les documents. A aucun moment – je dois le dire à tous les députés –, s'il y avait une proposition de modification du projet – et il y a eu plusieurs propositions de modification de la répartition financière entre le capital-actions et le prêt –, à aucun moment, on n'a accusé le député qui faisait de telles propositions de conduire à l'échec du projet. Absolument pas. Simplement, il y avait des faits. Si vous vouliez modifier la répartition du capital-actions, il y avait la nécessité, pour le représentant du gouvernement, d'aller rediscuter avec tous les autres partenaires pour voir s'ils étaient d'accord. Evidemment, c'est une nouvelle série de négociations. Quand on sait tout le temps qui a été pris – soit près de quatre ans – pour négocier tant avec la COMCO qu'avec les zones tests de

Torry et de Neyruz, je trouvais que l'équilibre du projet était garanti pour que l'Etat soit partenaire, mais pas forcément le partenaire pilote. Là, je dois dire qu'on n'a pas été poussé par le temps. On a eu l'indication que c'était plus que souhaitable qu'au mois de septembre, on siège pour ce projet, car Swisscom attendait avec impatience – parce qu'il y a un délai référendaire – de signer les conventions pour que le projet FTTH SA puisse se former.

Par rapport à l'intervention de M. Bonny, c'est vrai qu'on a aussi abordé le sujet d'un passage du prêt de 20 à 35 millions de francs. Les réponses ont été données en séance. Peut-être M. le Commissaire du Gouvernement va vous apporter d'autres informations. On nous avait très bien expliqué que les projets-tests à Torry et à Neyruz ont donné aussi un certain nombre d'enseignements, tant sur la difficulté technique que sur les coûts. Il était donc judicieux que ces promoteurs du projet FTTH Fribourg réalisent des zones-tests pour qu'on sache finalement si on va vers une solution réalisable ou si on va vers l'aventure. Actuellement, on peut le dire, avec leur sérieux, les partenaires, que ce soit Groupe E, Gruyère Energie ou les Services industriels de Morat savent gérer un projet de cette envergure. M. le Représentant du gouvernement va certainement donner d'autres explications.

M. Schorderet a une nouvelle fois précisé sa pensée. L'idée qu'on pourrait rembourser plus tôt est bien. Ce n'est pas dans le possible, mais plus tôt, c'est bien.

Le souci de M. Corminboeuf a été le souci permanent de la Commission, c'est-à-dire que toutes les régions du canton soient desservies par ce projet FTTH.

La dernière intervention de M. Laurent Thévoz a aussi été sujet à discussion, celle de savoir quels étaient les intérêts des futurs acquéreurs de prestations de services, puisque, de toute façon, la fibre optique allait dans les ménages. L'intérêt était de savoir si les ménages allaient prendre des prestataires de services. Un plan d'affaires a été établi. On a eu le cadre général, mais peut-être le président du gouvernement va donner d'autres informations à ce sujet.

Le Commissaire. Permettez-moi de remercier l'ensemble des groupes qui se sont exprimés en donnant un préavis positif quant à l'entrée en matière, y compris les députés qui se sont exprimés individuellement, comme M. le Député Kolly. Je ne vais pas répondre aux remarques qu'il a émises, puisque le président de la commission l'a déjà fait. Sachez, M. le Député, que les commissaires du Gouvernement sont toujours à disposition des députés pour répondre aux questions. Avec mes

services, je crois que nous avons répondu concrètement à toutes les questions.

Je vais commencer par la citation du député Laurent Thévoz, qui résume bien la situation. On m'a demandé de faire beaucoup de promesses. Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire beaucoup de promesses, surtout en début de législature, ce n'est pas le moment de le faire. M. le Député Thévoz a dit que nous sommes tous coresponsables, mais il reste une inconnue. Je crois que c'est une évidence. Il y a un plan d'affaires qui a été réalisé. On ne le connaît pas dans le détail pour des raisons de secret d'affaires. Je crois que ce projet a été mené de main de maître et, en cela, je réponds à la question pertinente de M. le Député Bonny. Il demande pourquoi il était prévu 20 millions de francs et que maintenant nous en sommes à 35 millions de francs. Il a raison de poser cette question. Cela démontre le sérieux avec lequel on a mené ce projet, puisqu'il a été décidé en 2008 de faire un essai sur les sites de Torry et de Neyruz. Au niveau du génie civil, on était en-dessous des prévisions. En revanche, concernant le plan d'affaires, on a constaté que l'on était moins bon que les prévisions. C'est la raison pour laquelle il a fallu revoir le plan d'affaires que j'ai cité tout à l'heure. Les différents partenaires ont dû remettre de l'argent; ensuite, ce fut la COMCO. Toutes les étapes de 2008 à aujourd'hui se sont passées dans un climat serein, ce qui a permis d'avoir un projet concret.

Concernant la question de la convertibilité du prêt et de l'avancement du remboursement. Si on peut avancer le remboursement, on le fera. Inutile de vous dire que les besoins financiers vont devenir de plus en plus pressants. Dans la mesure du possible, nous allons aussi prévoir la convertibilité du prêt en capital-actions. Très concrètement, nous n'avons pas voulu le faire. Cette convertibilité dès le départ ou l'augmentation de la part cantonale au capital-actions, nous en avons pas voulu, cela pour la raison que j'ai citée tout à l'heure: il faut avoir la garantie que l'on couvre l'ensemble du territoire. Si nous avions mis 40 millions de francs de capital-actions, nous n'aurions pas pu poser la condition d'avoir la garantie de couvrir l'ensemble du territoire. On veut verser 10 millions de francs au départ et lorsque l'on aura l'assurance que les investissements seront faits, on verse la deuxième tranche et ensuite la troisième tranche.

Je me permets dès lors de répondre à M. le Député Corminboeuf. Ceci démontre que l'on a la capacité de répondre à toutes les régions du canton. Ce sera le conseil d'administration de FTTH qui devra se mettre d'accord sur le déploiement des constructions. M. le Député, lorsque vous parlez de Vuissens ou de Surpierre, qui sont des régions reculées, vous oubliez Ecublens, qui est aussi une région reculée.

J'ai beaucoup aimé l'intervention de M. la Députée Solange Berset, qui a très bien commencé en disant qu'elle était pour. Elle a conclu qu'il fallait accélérer le processus. C'est aussi mon avis. Entre-deux, elle a posé pas mal de questions. Je me permets d'y répondre. D'ailleurs, elle connaît déjà mes réponses. Elle a dit que j'avais crié misère. Vous savez bien que je n'ai pas crié misère. Je dis toujours la vérité. Je vous ai donné un aperçu de ce qui allait bientôt vous arriver. Je ne croyais pas si bien dire, puisque plusieurs communes se sont exprimées dans la presse pour dire qu'elles n'atteindraient pas les objectifs, cela déjà dans les comptes 2012. Le gouvernement connaît aujourd'hui les chiffres. Ceci démontre que nous avons eu raison d'annoncer que l'on a des problèmes et qu'il faudra trouver des solutions, respectivement un programme d'économie. Rassurez-vous, l'objectif d'un Gouvernement est de prévoir l'avenir. Nous devons avoir comme priorité de continuer à investir. Nous devons être visionnaires pour l'avenir de ce canton, raison pour laquelle nous trouverons les solutions pour financer cette opération. Vous avez parlé du plan d'affaires, des marchés publics. Evidemment, pour les plans d'affaires, il y a de la concurrence. Vous avez pu le constater avec UPC Cablecom. Il est normal que la société en devenir FTTH ne dévoile pas tout son plan d'affaires; autrement, la concurrence ne va pas jouer. Il est juste de ne pas pouvoir tout donner. En commission, faire preuve de plus de transparence est difficile. Vous avez aussi parlé, M^{me} la Députée, des marchés publics. Je ne peux pas vous garantir que FTTH sera soumise ou pas aux marchés publics. Dans la mesure où la société serait soumise aux marchés publics, nos entreprises fribourgeoises déposent toujours des offres compétitives et elles emportent la majorité des marchés. Vous avez aussi parlé des hôpitaux. Ici, nous faisons un prêt sans intérêt. Evidemment, dans le plan d'affaire, il a été calculé avec zéro intérêt, sinon le plan d'affaires ne fonctionne pas et il n'y a pas d'autre variante. Pour les hôpitaux, ma collègue vice-présidente du gouvernement aimerait que l'on fasse en sorte – mais elle sait que ce n'est pas prévu dans les prestations d'intérêt général – que l'Etat prête à l'hôpital de l'argent sans intérêt. L'autre variante est de ne pas prêter. L'hôpital facture plus vite et, comme ceci, il y a moins de charge d'intérêt. Ceci démontre que l'argent de l'Etat est bien géré, puisque l'on a étudié ces différents processus avec une charge d'intérêt, dans la mesure où ce n'est pas prévu dans les prestations d'intérêt général. Ensuite, vous avez souhaité une société de droit public. Pour une société de droit public, il faut une loi. Je peux vous donner deux exemples: la loi sur l'OCN et la loi sur l'ECAB. Avec une loi, on peut faire une société de droit public. Là, ce n'est pas le cas. Cela me permet de répondre aux différentes demandes qui ont été faites pour avoir un rapport. Je prends l'engagement que vous aurez un rapport année après année, en tout cas sur une certaine

durée. En fonction des investissements, il me paraît logique d'avoir un retour.

M. le Député Page, concernant les priorités, elles seront fixées par le conseil d'administration et les décisions doivent être prises à l'unanimité. Dans la mesure où les membres de ce conseil d'administration n'arrivent pas à se mettre d'accord, ça remonte auprès des différents actionnaires.

En ce qui concerne la confiance, je vous remercie de me faire confiance. C'est l'avenir qui nous dira si vous avez eu raison. Il n'y a jamais une société qui se crée sans risque. Lorsque l'on réussit dans une opération, on dit toujours que c'est normal et que c'est dû à la chance. Lorsque ça foire, on dit que «c'est bien fait pour sa poire». On pense savoir bien faire et on se plante. C'est comme ça, la vie.

Pour finir, je répondrai encore à la question du député Schäfer. Qu'en sera-t-il dans dix ans? Je ne suis pas capable de vous répondre. Ce que je sais et ce que l'on m'a dit, c'est qu'aujourd'hui, la situation est comme ça. Aujourd'hui, pour ne pas nommer Swisscom, en ayant Bluewin TV, vous roulez sur une route communale. Avec Cablecom, puisqu'elle est aujourd'hui la meilleure sur le marché en question, on peut la comparer à une route cantonale. La fibre optique, c'est l'autoroute sans signalisation de restriction de circulation. C'est illimité à condition que l'on mette un ventilateur suffisamment grand pour faire avancer les informations.

Voilà ce que je peux répondre, Mesdames et Messieurs, en vous remerciant encore une fois de votre décision d'entrer en matière.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

Le Rapporteur. A l'article 1, la commission parlementaire a souhaité ancrer encore plus solidement le principe du déploiement sur l'ensemble du canton. Le projet bis précise: «Une contribution financière de 40 000 000 francs est accordée en faveur de la société en formation FTTH Fribourg SA pour la mise en place d'un réseau à fibres optiques couvrant l'ensemble du canton de Fribourg.» Voici la proposition de la commission parlementaire.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter. Nous sommes d'accord avec la proposition.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

Art. 2

- > Adopté.

Art. 3, titre et considérants

Le Rapporteur. Dans le cadre de la commission et ici même, nous avons longtemps discuté sur cet article. Je n'ai donc pas d'autres informations à vous donner à son sujet.

- > Adopté.

Art. 4, titre et considérants

Le Commissaire. Je n'ai pas de remarque. Mais je profite de l'occasion pour dire à M^{me} la Députée Solange Berset que je lui donnerai la liste des projets FTTH en Suisse et leurs principales caractéristiques, là où les villes investissent. Il n'y a aucun canton qui n'investit en l'état.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art . 1 à 4, titre et considérants

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 96 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 96.

Projet de loi N° 18 modifiant la loi sur l'aide sociale (LASoc)²

Rapporteur: André Schneuwly (ACG/MLB, SE).

Commissaire: Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Zuerst möchte ich der Staatsrätin und ihren Mitarbeiterinnen im Namen der Kommissionsmitglieder herzlich für ihre Arbeit danken. Die Kommission traf sich einmal. Der Ausgangspunkt des Vorschlages für eine Anpassung des Gesetzes stammt aus der Motion von Claudia

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1685ss.

² Message pp. 1752ss.

Cotting und Monique Goumaz-Renz. Der Grosse Rat hat am 4. November 2011 diese Motion überwiesen. Dies betrifft den Artikel 9a. Bei einem Wohnortswechsel der Sozialhilfebezüger innerhalb des Kantons in einen anderen Bezirk musste der bisher zuständige Sozialhilfewohnsitz die gesprochene materielle Hilfe während 12 Monaten weiterhin vergüten. Die Aufhebung dieses Artikels soll diesen administrativen Aufwand verringern. Umfragen und Analysen haben ergeben, dass es sinnvoll ist, diesen Artikel aufzuheben, da es nur wenige Fälle gibt. De facto wird empfohlen, auch den Artikel 37 Bst. c über die Einsprache- und Beschwerdeberechtigung der Sozialkommission aufzuheben. Des Weiteren werden zwei Anpassungen vorgeschlagen, die notwendig sind, weil sie mit Gesetzen verknüpft sind. Eine betrifft das kantonale Gesetz über die Beschäftigung und den Arbeitsmarkt vom 6. Oktober 2010 und die andere das Gesetz zur Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Krankenversicherung, das seit dem 1. Januar 2012 in Kraft ist.

In den Diskussionen der Kommission stellte sich heraus, dass eher andere Artikel des Gesetzes in Frage gestellt wurden. Die Staatsrätin stellt in Aussicht, dass in nächster Zeit eine gesamte Überarbeitung des Sozialhilfegesetzes geplant ist, dies in Zusammenarbeit mit den Sozialdiensten und den Sozialkommissionen. Dies war für die Kommissionsmitglieder wichtig zu hören. Die Vorschläge des Staatsrates wurden durch die Kommission angenommen und damit war auch die Eintretensdebatte unbestritten. Alle Artikel wurden einstimmig gutgeheissen.

La Commissaire. Ce projet de loi fait suite à la motion des députées Claudia Cotting et Monique Goumaz, qui avait été prise en considération par 75 voix sans opposition. La modification proposée vise l'abrogation de l'article 9a LASoc, qui prévoit que, lorsqu'une personne à l'aide sociale change de domicile à l'intérieur du canton, l'ancien service social doit rembourser l'aide pendant douze mois au nouveau service social. Cela provoque de nombreuses démarches administratives, non seulement pour le nouveau service social, mais aussi pour l'ancien, ainsi que pour le service social cantonal. Nous avons fait une analyse sur l'année 2010 pour les 4500 dossiers qui avaient été traités par les services sociaux. Nous n'avions relevé que nonante mouvements qui étaient liés à un changement de domicile. La moitié a eu lieu dans le même district, ce qui ne donne pas lieu à une facturation. En effet, la répartition des frais d'aide matérielle à charge des communes se fait déjà par district. Il reste quarante-six dossiers qui étaient concernés par un transfert entre districts. Nous constatons que certains districts accueillent davantage de situations qu'elles n'en comptent au départ. Cependant, cela ne concernait que douze dossiers. Nous vous invitons

aujourd'hui à entrer en matière sur cette proposition de modification de loi.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a examiné avec attention les modifications de la loi sur l'aide sociale. Il acceptera son entrée en matière, ainsi que ses modifications à l'unanimité. Il estime que ces modifications sont totalement justifiées, compte tenu de la réalité et des différentes modifications d'autres lois qui lient celle-ci.

En ce qui concerne l'abrogation de l'article 9a – ainsi que de l'article 37 lettre c – de la LASoc, le choix de cet article pris par le Grand Conseil en 1991 était tout à fait légitime dans le contexte de l'époque. Néanmoins, avec un recul de vingt ans, la réalité a démontré que la crainte que la personne change souvent de lieu de domicile n'était pas fondée. Dès lors, pour soulager les services sociaux, il est totalement justifié de l'abroger. De plus, il n'est pas judicieux qu'une commission sociale puisse s'engager sur des dépenses quand elle n'est pas garantie du financement. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique ne peut que saluer ces modifications qui amèneront de la rationalisation dans le système.

Concernant l'abrogation de l'article 22a alinéa 4 et l'adaptation de l'article 34 alinéa 1 de la LASoc, elles ne sont que le fruit d'autres décisions. Afin de rester cohérent, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique les accepte sans autre commentaire.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Le groupe socialiste a examiné le message N° 18 et entrera en matière sur le projet de loi modifiant l'aide sociale. La première modification demande l'abrogation de l'article 9a, qui stipule que, lors d'un déménagement, le service social de l'ancienne commune rembourse pendant 12 mois le service social de la commune du nouveau domicile. L'abrogation de cet article simplifiera la procédure et diminuera le travail administratif. Ceci avait été prévu, car on craignait que les personnes à l'aide sociale quittent leur domicile pour s'installer dans l'anonymat de plus grandes villes. Les frais sont maintenant répartis par district et non plus à la charge des seules communes et les faits montrent qu'il y a peu de déménagements interdistricts. L'article a entraîné des frais administratifs inutiles. L'abrogation de cet article entraîne de facto l'abrogation de l'article 37 lettre c. Les deux autres modifications concernant les articles 22a alinéa 4 et 34 alinéa 1 sont nécessaires, car elles découlent pour l'une de la loi sur l'emploi et le marché du travail, pour la seconde du nouveau taux de répartition entre communes et canton. Le groupe socialiste

acceptera donc l'entrée en matière et les modifications de la loi sur l'aide sociale.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a également pris connaissance avec intérêt de ce message. La principale modification de la LASoc porte sur la prise en compte de la motion de nos anciennes collègues Cotting et Goumaz, qui a été acceptée à l'unanimité des députés présents, les autres modifications étant une adaptation de la LASoc suite à d'autres modifications de loi. Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte également l'entrée en matière et les propositions de modifications.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Comme je n'ai rien d'original à ajouter à ce qui vient d'être dit, je me contenterai d'annoncer que le groupe libéral-radical approuve l'entrée en matière. Il approuvera l'abrogation de l'article 9a de cette loi, d'envoyer aux limbes éternelles l'article 22a alinéa 4, ainsi que l'adaptation de l'article 34 alinéa 1.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Je remercie la commissaire du gouvernement pour les informations fournies. Lorsque nous savons qu'il y a environ 1% de changements de district et que les frais administratifs engendrés par cette disposition sont relativement importants, je crois que c'est faire preuve de bon sens que d'abroger cet article.

Cette constatation nous permet de voir les pas qui ont été faits au niveau de la création des régions, d'abord, au niveau de la prise en charge des situations sociales, ensuite. Répartir celles-ci par district a été une excellente démarche. Reste peut-être à se poser la question suivante: ne devrions-nous pas encore faire un pas supplémentaire en allant jusqu'au niveau cantonal?

C'est avec ces constatations que l'Alliance centre gauche va souscrire à ces dispositions.

La Commissaire. Je remercie les porte-parole des groupes, qui sont entrés en matière à l'unanimité sur ce projet de loi. Concernant la question de M. le Député Benoît Rey sur un pas supplémentaire éventuel, nous aurons l'occasion d'en rediscuter lors de la révision complète de la LASoc.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

La Commissaire. Il s'agit des dispositions transitoires. Les nouvelles dispositions s'appliquent pour tous les changements de domicile d'aide sociale dès l'entrée en vigueur du projet de loi. Pour les changements de domicile antérieurs à l'entrée en vigueur, c'est l'ancien droit qui s'appliquera.

> Adopté.

Art. 3, titre et considérants

La Commissaire. Le Conseil d'Etat souhaite fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art. 1 à 3, titre et considérants

La Commissaire. Je confirme les débats de la première lecture.

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebscher (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brunner (SE, PS/SP), Burge-

ner Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Week (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 87.

—

Postulat P2082.10 Monique Goumaz-Renz/ André Schoenenweid (accueil extrafamilial: hotline pour familles en difficulté)¹

Retrait

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Entre satisfaction et déception. Voici mes sentiments à la lecture du rapport du Conseil d'Etat. Toutefois, je remercie le Conseil d'Etat pour le rapport partiel donnant suite au postulat déposé en collaboration avec mon ancienne collègue, la députée Monique Goumaz-Renz. L'aspect positif dans la partie de la réponse du Conseil d'Etat, c'est la prise en compte de la couverture des besoins en places d'accueil. Nous espérons bien sûr que le Conseil d'Etat, avec son Service de l'enfance et de la jeunesse, collabore avec enthousiasme avec toutes les communes pour soit étoffer, soit identifier les besoins dans l'offre en places d'accueil, tant pour les crèches que pour les accueils extrascolaires. La déception réelle vient du refus d'une hotline, si pratique et utile pour les parents dans leur recherche, souvent constante, d'informations sur les places disponibles.

¹ Déposé et développé le 10 décembre 2010, BGC décembre 2010 p. 2400; réponse du Conseil d'Etat le 26 juin 2012, BGC pp. 1917ss.

La mise en place du service «Fribourg pour tous», qui est opérationnel en ce moment, pourra un jour certainement permettre d'atteindre cet objectif d'hotline interactive pour les parents, pour les différents services communaux et pour ceux de l'Etat.

C'est avec ces quelques considérations que je retire le postulat et vous remercie pour votre attention.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Postulat P2092.11 René Thomet/Ursula Krattinger (appartements protégés pour personnes âgées)²

Prise en considération

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin Präsidentin der Stiftung Sankt Wolfgang.

Ich danke dem Staatsrat, dass er das vorliegende Postulat zur Annahme empfiehlt. Die Antwort ist aber etwas mager, enttäuschend und vertröstend.

- > Mager, weil nicht auf unsere Fragen geantwortet und eingegangen wird.
- > Enttäuschend, weil in der deutschen Version falsche und verwirrende Ausdrücke verwendet werden und falsche Aussagen gemacht werden. «Appartements protégés» sind auf Deutsch nicht geschützte Wohnungen, sondern man spricht von betreutem Wohnen.
- > Vertröstend, weil schon wieder eine Antwort in das Projekt «Senior+» aufgenommen werden soll, wie zum Beispiel auch der Bericht über die Palliativpflege. Die Wohnmöglichkeiten für hilfs- und pflegebedürftige ältere Menschen beschränken sich je länger je weniger auf die Alternative daheim oder Heim. Sie umfassen zunehmend unterschiedliche Formen eines betreuten Wohnens. Ein Ausbau des Angebots alternativer Wohnoptionen im Alter erhält mit der demographischen Entwicklung immer mehr an Gewicht. Einerseits kann mit neuen Wohnoptionen die rasch steigende Nachfrage nach Pflegebetten gemildert werden. Andererseits besteht ein eindeutiger Trend, auch im hohen Alter möglichst unabhängig im bekannten sozialen Umfeld zu bleiben.

² Déposé et développé le 9 juin 2011, BGC juin 2011 pp. 1329ss; réponse du Conseil d'Etat le 5 juin 2012, BGC pp. 1920ss.

Dass funktionierende Zwischenstrukturen, wie betreutes Wohnen, den Bedarf an Pflegeheimbetten reduzieren, ist unbestritten. Als Faustregel gilt: Jeder Mensch über 80 Jahre, der in einer Wohnung mit 24 Stunden Dienstleistungsmöglichkeiten lebt, spart zirka 0,33 Pflegeheimplätze. Deshalb ist es enorm wichtig, dass sich der Kanton hier engagiert und die Rahmenbedingungen festlegt und nicht wartet und vertröstet. Deshalb bitte ich Sie, dem Postulat zuzustimmen, aber abzulehnen, dass der Bericht in den Schlussbericht des Projekts «Senior+» integriert werden wird.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique. Dans mes liens d'intérêt en relation avec l'objet discuté, en plus de mon âge, je déclarerai que je suis président de Pro Senectute Fribourg.

La question soulevée par les deux postulants est importante, puisqu'elle touche au problème de l'habitat de la personne âgée. La mise à disposition de logements adéquats est en effet un facteur essentiel dans l'optique du maintien à domicile de la personne âgée. Cela dit, il ne peut y avoir une seule solution standard. Il est nécessaire de prévoir toute une panoplie de solutions se différenciant par le degré des services offerts dans des domaines tels que les prestations hôtelières, les prestations de soins ou une conciergerie sociale. Je constate aussi, avec notre groupe, que de tels appartements existent déjà dans notre canton et que plusieurs projets sont en cours dans ce domaine-là. A nos yeux, le problème peut-être le plus important à résoudre est celui du financement de ce type de prestations, en particulier bien sûr pour les personnes âgées à revenu modeste. A ce sujet, il apparaît intéressant de trouver une solution pour permettre la prise en compte de ces coûts dans la détermination du droit aux prestations complémentaires. Notre groupe trouve aussi judicieuse la proposition du Conseil d'Etat, contrairement à la postulante M^{me} la Députée Krattinger, d'intégrer le rapport sur ce postulat dans l'étude Senior+. Cela permettra d'avoir une approche globale sur ce sujet, car il faut éviter d'avoir des réflexions partielles. Si mes informations sont bonnes, je crois savoir que ce thème a déjà été discuté dans le cadre des travaux Senior+ et je crois aussi savoir que le rapport de l'étude Senior+ a été mis en consultation cet été. Probablement que M^{me} la Commissaire du Gouvernement nous donnera des précisions à ce sujet.

Avec ces constatations et ces réflexions, je vous propose donc, comme le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, de soutenir ce postulat et d'accepter la proposition du Conseil d'Etat d'intégrer le rapport dans l'étude Senior+.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je n'ai pas encore de lien d'intérêt à formuler. Cela viendra une fois. Notre groupe a étudié le postulat Thomet/Krattinger. Nous soutenons naturellement ce postulat et nous l'avons accepté. Je ne veux pas dire que nous sommes friands de ce sujet, mais nous suivons de très près ce projet Senior+. Je dirais qu'actuellement, nous connaissons un boom de la construction, en tout cas dans notre région, et je pense qu'il serait bien temps de donner un signal de stimulation à nos communes, pour que l'on fasse des appartements protégés. J'ai consulté tout bêtement sur Internet la liste des appartements qu'il y a dans le canton de Vaud et j'ai dénombré 1194 appartements protégés. Je crois que nous sommes encore assez loin de ce chiffre. Si je me réfère à la table ronde qu'on a eue en 2010 – sauf erreur à Villars-sur-Glâne – et à laquelle M^{me} la Commissaire et M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard ont participé, on avait constaté que l'on avait passablement de retard dans ce domaine et qu'il y avait lieu de le combler.

En ce qui concerne la consultation du document, je n'en ai pas encore eu connaissance, mais je pense que ça viendra très bientôt. J'attends avec intérêt la loi Senior+, qui fera suite, et je demanderai à M^{me} la Commissaire du gouvernement quel timing elle prévoit pour la présentation de ce projet de loi Senior+.

En ce qui concerne l'intégration de la réponse du Conseil d'Etat dans le message qu'on va recevoir, je ne sais pas à quelle échéance elle va le faire; je trouve que c'est un petit peu loin, mais l'avis dans notre groupe était très partagé pour savoir si, pour ce deuxième vote, on votera oui ou non.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). En tant que président du Réseau Santé du Lac, réseau qui regroupe cinq EMS et quatre services d'aide et de soins à domicile, je ne peux que confirmer que la mise en place des appartements protégés est indispensable pour l'avenir et pour la prise en charge adéquate de la personne âgée. Mais est-ce que cela doit être une mission de la collectivité ou peut-on laisser le terrain aux privés qui se sont déjà installés sur le marché? Je reviendrai à cette question.

Das vorliegende Postulat verlangt einerseits bauliche Rahmenbedingungen und andererseits einen Bericht über die finanzielle Beteiligung des Kantons. Zu den baulichen Voraussetzungen kann man sich getrost fragen, inwieweit noch ein Bericht erstellt werden muss, sind die Anforderungen an diesen Typ von Wohnungen doch hinlänglich bekannt. Geht es um die finanzielle Beteiligung, stellen sich ganz andere Fragen. Die Freisinnig-demokratische Fraktion begrüßt, dass diese Fragen in den Bericht und in den Überlegungen

zum Projekt «Senior+» integriert werden. Zurückkommend auf die Frage, ob in diesem Gebiet private Anbieter aktiv werden sollen, muss der Bericht ebenfalls eine Antwort geben, insbesondere bezüglich einem zahlbaren Angebot für die gesamte Bevölkerung.

Le groupe libéral-radical demande à la Direction de la santé et des affaires sociales de procéder à une réelle réflexion sur la répartition des tâches dans ce domaine. De plus, nous encourageons une analyse complète de la prise en charge des personnes âgées, non seulement dans les appartements protégés, mais également dans les EMS, les structures de foyers de jour, de foyers de nuit, les lieux de vacances ou encore les services d'aide et de soins à domicile. Pourquoi pas enfin une vraie répartition des tâches entre canton et communes, en redonnant la compétence dans ce domaine aux communes et aux associations de communes, soit aux organes qui sont proches des clients et proches des besoins? Avec cette solution, nous aurons la garantie que les autorités communales se lancent dans des projets dont il y a vraiment besoin et, j'en suis sûr, sans avoir une obligation vis-à-vis du canton. Juste pour répondre à M^{me} la Députée Krattinger, ils peuvent le faire déjà maintenant, sans avoir une obligation ou une incitation du canton.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical accepte la prise en considération de ce postulat et attend un rapport complet dans l'élaboration du projet Senior+.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis dankt für die Beantwortung des Postulats. Vor allem im Bereich von Zwischenstrukturen im Altersbereich, wie eben dem betreuten Wohnen, herrscht im Kanton Freiburg ein grosser Nachholbedarf. Wir haben bereits in vielen Bezirken in der Nähe der Pflegeheime hindernisfreie Alterswohnungen, die häufig durch eine Stiftung geführt werden. So entstehen Pflegezentren, in denen verschiedene Synergien genutzt werden können. Häufig ist aber die Frage der Finanzierung nicht geklärt, so etwa für 24 Stunden-Pikett, Hilfe und Unterstützung im Sinne von Betreuung jedoch ohne Pflege, Essen, wöchentliche Reinigung, Betten- und Wäscheversorgung etc. Alle diese Angebote unterstützen die gewohnte Lebensführung und den Erhalt der Kompetenzen der Bewohnerinnen und Bewohner, die so länger selbstständig bleiben, und haben damit eine präventive Wirkung. Damit werden Pflegeheimplätze entlastet. Dass betreutes Wohnen auch Menschen, die in bescheidenen finanziellen Verhältnissen leben, offenstehen und dass bei Bedarf Ergänzungsdienstleistungen bezogen werden können, wobei bestimmte Rahmenbedingungen erfüllt sein müssen, das ist im Kanton Bern schon seit dem Jahr 2008 möglich.

Sie sprechen davon, dass all diese Ideen im Projekt «Senior+» geprüft werden. Die gemachten Erfahrungen in anderen Kantonen zeigen, dass diese Erweiterung in den Zwischenstrukturen so schnell wie möglich umgesetzt werden muss. Eine grosse Anzahl von hindernisfreien Alterswohnungen steht bereits. Es wäre schade, wenn es noch lange dauern würde, bis die Fragen der Dienstleistungen und der Finanzierung geklärt sind.

Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt das Postulat, möchte aber, dass diese offenen Fragen so schnell wie möglich geklärt werden und Möglichkeiten umgesetzt werden. Das heisst: Ja zum Postulat, aber nein zur Integration in den Bericht «Senior+». Dieses Angebot soll so schnell wie möglich ausgenützt werden, sonst besteht die Gefahr, dass der Bau von Pflegeheimen noch weiter geführt wird. Da besteht im Zusammenhang mit der demografischen Entwicklung eine grosse Gefahr.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). J'interviens à titre personnel. Tout d'abord, je précise un lien d'intérêt: je suis membre du conseil de fondation du Charitable Hospice St-Joseph, à Châtel-St-Denis, qui est propriétaire d'une parcelle sur laquelle est prévue la construction de loyers à structure intermédiaire ou, comme on dit plus généralement, d'appartements protégés. Dans le cadre de cette fonction, j'ai étudié le sujet et je constate que ce postulat pose des questions importantes. Qu'est-ce qu'un appartement protégé? Quelles sont les règles de financement des prestations y relatives? Ces questions sont fondamentales. Actuellement, nous courons le risque que n'importe quel propriétaire appelle appartements protégés des locaux loués. Plus grave encore, de grands groupes immobiliers font pression sur le marché des personnes âgées en utilisant cette appellation d'appartement protégé. D'autres imaginent encore qu'il suffit d'avoir un concierge qui change les ampoules et qui monte les commissions pour pouvoir bénéficier de cette appellation. Par ces quelques exemples, certes caricaturaux, je l'admet, je veux montrer l'importance d'établir clairement et précisément les règles régissant le domaine des appartements protégés. La demande d'appartements protégés est criante et sera toujours croissante. On sait qu'en 2030, le nombre de personnes de plus de quatre-vingt ans aura doublé. Dans ce type de structures intermédiaires peuvent habiter des personnes faiblement et moyennement dépendantes, actuellement résidentes dans des établissements médico-sociaux. En conséquence, ces structures intermédiaires de logements devront être reconstruites par l'Etat, cela afin que les coûts des prestations socio-hôtelières soient pris en compte dans le calcul du droit aux prestations complémentaires. Je salue le fait que ce sujet a été abordé dans la réponse du Conseil d'Etat. Il en est de même

avec les coûts des soins, cela afin qu'ils soient conformes à la législation fédérale sur l'assurance-maladie. Sans cette accréditation de l'Etat, les appartements protégés n'ont aucun avenir. Je salue l'intégration réfléctive des appartements protégés dans le cadre du projet Senior+. Par contre, je ne suis pas du tout favorable à une réponse intégrée dans le projet Senior+. Senior+ est une réflexion globale, dont tous les éléments ne seront pas forcément pris en compte. De plus, ce projet Senior+ viendra très tard. Je pense que le rapport sur ce postulat ne peut pas, ne doit pas attendre Senior+.

Pour terminer, je remarque que ce postulat conduit indirectement à d'autres questions importantes. Qui contrôle l'adéquation de la structure architecturale avec les références légales fédérales et cantonales, respectivement qui pilote la reconnaissance d'un projet et de la réalisation d'un appartement protégé? Autre question: qui régule l'offre d'appartements protégés par rapport à la demande? L'Etat? Les communes? Je vais prendre en considération ce postulat et je vous invite également à en faire de même; et je vous invite surtout à tenir compte de l'importance d'une réponse rapide, donc à ne pas attendre le rapport Senior+ et à aller dans le sens des postulants.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). A l'heure où nous vivons, ce postulat devient une brûlante actualité. En tant que «senior+» – et c'est mon seul lien d'intérêts –, j'estime que le souci politique pour la personne âgée doit être une priorité urgente. De nombreuses priorités doivent être mises en réflexion. Il y a tout d'abord le maintien des personnes âgées dans le lieu où elles sont nées, leur maintien à domicile. Il faut l'encourager et y mettre les moyens. M^{me} la Conseillère d'Etat, j'avais déposé une motion en son temps où je demandais que l'indemnité forfaitaire soit augmentée. Dans une réflexion lors de ces différents débats sur la personne âgée, sur son maintien à domicile, vous m'aviez dit: «Oui, M. le Député Duc, il n'y a pas de problème, je vais m'y atteler.» J'ai encore cela dans la tête, vous savez; je ne suis pas encore tout à fait prêt à rentrer au Home de la Rose des vents. Je me souviens de cette époque où nous avions mis en place – je faisais partie de la commission avec M. Denis Clerc, ensuite avec M^{me} Ruth Lüthi – les premiers jalons de la prise en charge des personnes âgées. Et pour nous, à cette époque-là, c'était dans les années 1986–1987, c'était une priorité: garder les personnes âgées à la maison. J'appelle tout le monde, tous ceux qui le peuvent, gardez vos personnes âgées à la maison. Mais vous, M^{me} la Conseillère d'Etat, vous êtes au début de la législature. Ces 25 francs, changez-les maintenant, c'est le moment d'y mettre, allez, il faut y mettre. Pour certaines choses, on a les ronds; on a les ronds pour les routes de contournement qui dépassent des centaines de millions de francs. Eh bien là,

pour les personnes âgées, 25 francs par jour pour s'occuper d'une personne âgées à la maison, pour moi, c'est une aberration. Je l'ai dit.

Thomet René (PS/SP, SC). La réponse du Conseil d'Etat me satisfait et me laisse sur ma faim à la fois. Elle me satisfait parce que le Conseil d'Etat considère que les appartements protégés pour seniors font partie du dispositif des structures, pas d'une seule structure, mais des structures nécessaires pour favoriser le maintien à domicile. Je remercie le Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil de le prendre en considération. Mais la réponse du Conseil d'Etat me laisse sur ma faim dans la mesure où son argumentation traite de l'opportunité de subventionner ce genre de structures. Il nous dit aussi vouloir approfondir, dans le cadre du projet Senior+, l'opportunité de développer cette offre de prestations. Notre postulat n'avait pas ces objectifs. Le premier objectif était une définition des conditions architecturales et des prestations d'aide minimales devant être proposées aux habitants de ces appartements. Il demandait enfin d'étudier quel montant pourrait être admis dans le cadre des prestations complémentaires pour financer ces prestations, ceci afin de rendre ce genre de structures accessibles à tous. Notre collègue député Ith dit qu'il faut prendre en compte l'ensemble des structures, mais les EMS, les foyers de jour, les courts séjours font déjà l'objet d'une définition. Les appartements protégés ne le font pas.

En introduction de mon intervention, j'ai oublié de dire mon lien d'intérêt. Je suis directeur de la fondation Rose d'automne, qui gère quarante-neuf appartements protégés pour seniors, et président de l'AFIPA, l'association faîtière des institutions pour personnes âgées fribourgeoises, qui comprend bien sûr aussi des associations qui ont des structures d'appartements protégés.

Justement, depuis l'ouverture de la résidence Rose d'automne – projet inspiré de la réalisation d'appartements protégés dans d'autres cantons –, de nombreux autres projets se sont réalisés ou ont été mis en route, certains par des collectivités publiques ou des associations à but non lucratif, certains donnant suite à une étude auprès de la population de la région concernée. Mais comme il a déjà été dit, des groupes privés s'intéressent aussi à un marché qui peut être fort lucratif. Or, malgré la définition que nous donne le Conseil d'Etat dans sa réponse, aucune référence n'existe dans ce canton. On peut donc, comme l'a dit le collègue Mesot, appeler appartement protégé n'importe quelle structure dans laquelle on décide simplement d'accueillir des personnes âgées. Je peux le rassurer, les exemples qu'il a donnés ne sont absolument pas caricaturaux. Pour tous ces exemples, je connais des situa-

tions qui y correspondent. On peut donc faire ce que l'on veut, comme on veut, et l'appeler «appartements protégés pour personnes âgées». J'ai donc de la peine à comprendre cette temporisation à laquelle nous soumet le Conseil d'Etat en nous demandant d'attendre la concrétisation du concept global Senior+. En effet, définir un cadre n'hypothèque en rien la réflexion, dans le cadre de Senior+, de donner une impulsion ou pas à ce genre de structures par une subvention ou sous d'autres formes. Il ne s'agit pas de réinventer la roue. Comme l'a dit le collègue Zadory, d'autres cantons ont déjà commencé à développer ce genre de structures depuis un certain temps. Il suffirait de s'en inspirer pour présenter le modèle fribourgeois dans le domaine. Nous connaissons les données démographiques; nous savons qu'il faudra trouver des solutions, et je dis bien des solutions, pour faire face au vieillissement de la population et favoriser le maintien à domicile. Les appartements protégés sont une, et seulement l'une des solutions. Pour prendre une image, j'ai l'habitude de dire que, comme je chausse du 46, j'ai le bout des souliers qui touche le mur et je constate donc qu'on y est très près. Certes, ceux qui chaussent du 37 ou du 40 peuvent avoir l'illusion qu'il y a encore de la marge. Je ne peux donc qu'inciter le Conseil d'Etat à aller plus vite quant aux définitions de ces structures d'appartements protégés. Je peux admettre que les formes d'impulsions pourront être traitées dans le cadre de Senior+, mais quant au cadre, à la définition, en quelque sorte au mode d'emploi pour les collectivités et parce que celles-ci doivent s'engager de façon à offrir l'accès à ces appartements protégés à tout le monde, elles ont besoin d'un tel mode d'emploi. Il faut donc aller plus vite que ne peut le faire le concept Senior+.

Je vous incite donc à accepter ce postulat et par contre à refuser de reporter le rapport dans le cadre de Senior+.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Je suis aussi très sensible à ce dossier, que nous avons également beaucoup étudié dans le district de la Broye et où les solutions ont été extrêmement difficiles, notamment pour certaines régions. Je trouve que prendre le risque de traiter en urgence ce dossier aujourd'hui sans connaître le résultat du projet Senior+ peut nous amener aussi à avoir des doutes, cela lorsque ce dossier arrivera; et là, d'autres diront: «Mais nous n'avons pas l'ensemble du projet Senior+.» Donc, je préfère qu'il soit intégré dans ce projet, mais avec la garantie d'une réussite dans ce dossier.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat est très sensible à la thématique de la politique de la personne âgée; c'est d'ailleurs dans ce cadre-là que le projet Senior+ a été lancé. Je rap-

pelle que Senior+ a deux volets extrêmement importants: il y a un volet qui concerne les soins à la personne âgée et un volet qui concerne l'intégration sociale des personnes âgées. C'est un élément très important à prendre en compte dans le concept Senior+. Nous souhaitons également prendre toutes les mesures possibles pour pouvoir favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Nous savons que c'est plus de 80% des personnes âgées qui souhaitent rester à domicile pour leurs dernières années. C'est dans ce cadre-là que nous avons construit un concept cohérent avec un ensemble de mesures. Bien sûr, les infrastructures et l'habitat font partie de ces mesures, mais pas seulement les appartements protégés. D'abord, il faut pouvoir trouver des mesures pour que les personnes âgées puissent rester à leur domicile actuel. Donc là, il y a toute une série d'éléments que nous analysons et de propositions que nous souhaiterions faire pour, avec parfois de simples adaptations, permettre aux personnes âgées de rester à domicile. M^{me} la Députée Krattinger l'a dit: les gens souhaitent rester dans leur cadre, là où ils ont leurs racines, et c'est un élément qui est très important.

Ensuite, nous souhaitons aussi pouvoir promouvoir tous les aspects intergénérationnels. Nous ne souhaitons pas forcément que, partout dans le canton, voient le jour des immeubles, des appartements protégés pour les personnes âgées, mais aussi des projets intergénérationnels où vivent des familles, des personnes âgées, qu'il puisse y avoir des liens, qu'il puisse y avoir peut-être aussi des contrats entre les familles et les personnes âgées pour de nouveaux modes de vie ou de nouvelles façons de vivre ensemble. C'est un élément que nous souhaitons aussi mettre dans la balance. Bien sûr, il y a aussi toutes les structures intermédiaires. Parmi celles-ci, il y a les foyers de jour, les foyers de nuit, les courts séjours et, bien évidemment, ces fameux appartements protégés. Si nous n'avons pas de définition dans le canton, c'est parce que nous entendons par appartement protégé un lieu de vie qui est intégré dans un bâtiment qui respecte les normes de construction fixées par la législation fédérale et cantonale. Nous avons la norme SIA 500, qui est une norme très claire et qui répond aux besoins des structures pour personnes à mobilité limitée. Donc là, le cadre est donné.

Effectivement, si l'on prend le canton de Vaud, il y a des directives qui existent, mais celles-ci règlent aussi le nombre de pièces et les mètres carrés qui sont pris en compte dans les calculs pour une subvention de l'Etat du canton de Vaud, puisque celui-ci peut faire des prêts pour ces structures. Donc cela règle ce cadre-là. Quant à celui des appartements protégés, je rencontre régulièrement des conseils de fondation, des associations qui viennent nous trouver pour nous parler de leurs projets. Ce n'est jamais un problème de savoir

combien il faut de pièces, de mètres carrés ou comment fixer le cadre. Ils cherchent surtout à voir quels sont effectivement les moyens financiers, quelles sont les formes de prestations de services qu'on peut avoir avec, comment on peut envisager les soins, et c'est ça qui est important. C'est là-dessus que nous travaillons et à cela que nous réfléchissons pour voir comment cette prise en charge socio-sanitaire pourrait être prise en compte dans les prestations complémentaires, cela pour permettre aux personnes âgées, quels que soient leurs revenus, d'avoir accès à ces appartements. Donc, c'est quelque chose qu'il est important de voir. Il faut savoir aussi que, jusqu'à aujourd'hui, on a deux formes de prise en charge sanitaire dans ces appartements protégés: d'une part les services d'aide et de soins à domicile; là, c'est une facturation telle qu'on la connaît dans l'aide et les soins à domicile; d'autres part, il y a certaines associations qui ont créé des spitin, c'est-à-dire un service d'aide et de soins à domicile propre. Malheureusement, depuis le 1^{er} janvier 2012, avec la nouvelle convention que l'Association faîtière suisse des services d'aide et de soins à domicile a signée, pour tous ces services-là, c'est un même tarif que celui qui est pris en charge dans les EMS et qui sera remboursé, soit le tarif OPAS avec le rail à 12 niveaux. Cela crée quand même d'importantes questions de financement, parce qu'il y aura un manque financier extrêmement important pour toutes les infrastructures qui auront utilisé ce type dit de spitin. Nous sommes déjà en train de travailler pour voir quelles sont les réponses que nous pourrions apporter. Donc, en clair, comme l'a dit M. le Député Ackermann, il n'y a pas une seule solution. Les appartements protégés sont une pièce du puzzle et nous souhaitons vraiment pouvoir prendre toute cette thématique d'appartements dans le cadre de la réflexion Senior+. Là, je vous invite vraiment à soutenir la présentation du rapport dans le cadre de Senior+. On est vraiment dans un puzzle complet et il n'y a pas seulement ça; il y a encore tous les éléments suivants: aide et soins à domicile, aide aux proches, comment apporter du soutien aux proches pour pouvoir permettre le maintien à domicile. Il y a toute une série de pièces qui se mettent ensemble. Il faut vraiment que le Grand Conseil puisse nous laisser le temps d'avoir cette vue cohérente de toute la prise en charge des personnes âgées.

On a mis en consultation le concept Senior+ et on finit maintenant la récolte des données. Le concept a reçu un très bon accueil sur l'ensemble. Les priorités sont retenues par les différents partenaires. Par contre, on a constaté qu'il manquait quelques éléments plus concrets par rapport à ce que nous allions mettre en place. On est donc en train de travailler sur un plan d'action et de priorisation. On va venir avec la loi et, en même temps, avec un plan d'action; donc toute une

série de mesures seront présentées. C'est ce à quoi nous nous attelons maintenant à la Direction.

Toujours concernant ces appartements protégés, actuellement, ce sont souvent des associations, des privés, beaucoup de communes aussi qui se sont engagés derrière ces projets, qui mettent des terrains à disposition pour en permettre la construction. On voit qu'il y a de nombreux projets qui voient le jour dans l'ensemble du territoire cantonal et on ne peut que s'en réjouir.

Concernant les indemnités forfaitaires, effectivement, M. Louis Duc, j'ai dit que je m'engagerais, je l'ai fait. Dans le cadre de la rencontre annuelle du Conseil d'Etat et des préfets, j'ai mis ce point à l'ordre du jour. Je rappelle que c'est une compétence des communes. Les 25 francs sont financés entièrement par les communes. Dans un premier temps, il fallait mettre à niveau, parce que l'ensemble des districts ne remboursaient pas 25 francs. Il y en a qui avaient fait des mix à 12 fr. 50. Maintenant, on a réussi à unifier les pratiques sur l'ensemble des districts. L'étape suivante serait de pouvoir augmenter ce montant. Le dossier est dans les mains des préfets, qui doivent me rendre une réponse et faire une analyse avec les communes. Je ne peux qu'essayer de donner l'impulsion à cette réflexion-là; par contre, la décision financière est dans les mains des communes. J'attends un retour des préfets sur cette thématique. Je rappelle qu'en parallèle, il y a toute la discussion sur la défiscalisation; le projet est devant la commission et vous aurez loisir de vous prononcer sur ce thème-là. Je pense que c'est aussi un élément important à prendre en compte sur cette défiscalisation. Cette indemnité forfaitaire est un élément extrêmement important. Ce n'est bien sûr pas un salaire, mais une reconnaissance à l'adresse des personnes qui prennent en charge un proche. Effectivement, faute de cette prise en charge, les personnes rentreraient certainement en EMS.

Sur l'importance d'aller très vite avec ces appartements protégés pour éviter l'explosion des constructions d'EMS, j'aimerais dire que nous avons fait une planification des soins de longue durée. Celle-ci comprend deux volets: d'une part les nouveaux lits en EMS et, d'autre part, l'aide et les soins à domicile. Nous avons fait des projections, 2010–2015, et avons été jusqu'en 2025; nous réévaluerons la situation de cinq ans en cinq ans. Nous avons pris l'option de ne plus avoir, à l'avenir, de situations que nous appelions à l'époque des cas A ou des cas B en EMS, mais de pouvoir permettre à ces personnes de rester à la maison avec un renforcement des services d'aide et de soins à domicile. En effet, jusqu'en 2015 c'est plus 80 EPT que nous souhaitons pouvoir créer pour renforcer ce maintien à domicile. Je pense que la crainte

d'une explosion du nombre d'EMS n'est pas justifiée. Nous sommes actuellement sur les nouveaux projets, vraiment dans des lits qui répondent à des besoins de la population fribourgeoise.

Je vous invite à accepter ce postulat et je vous invite vraiment à accepter que le projet de réponse soit intégré au projet Senior+, faute de quoi il nous manquera une cohérence et une vision globale.

Je terminerai par là, car le nerf de la guerre, c'est bien sûr l'argent et nous devons absolument pouvoir trouver avec les communes une répartition des tâches ou une répartition financière, parce que c'est un élément extrêmement important. Nous avons déjà eu un contact avec l'Association des communes; nous souhaitons créer un groupe de travail pour pouvoir en parallèle discuter de cette répartition des tâches. Vous le savez, vous avez été nombreux dans cette enceinte à appeler de vos vœux une répartition des tâches d'une manière générale et sur ce domaine en particulier.

Avec ces remarques, je vous invite vraiment, M^{mes} et MM. les Députés, à soutenir l'intégration du rapport dans le projet Senior+.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 95 voix contre 0. Il y a 0 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aeischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP),

Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 95.

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.
- > Au vote, l'intégration du rapport du Conseil d'Etat dans l'étude du projet Senior+ est refusée par 47 voix contre 45. Il y a 2 abstentions.

Ont refusé l'intégration du rapport dans l'étude du projet Senior+:

Affolter (LA, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 47.

Ont accepté l'intégration du rapport dans l'étude du projet Senior+:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aeischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schopfer

(LA, PLR/FDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 45.*

Se sont abstenus:

Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

—

Postulat P2002.12 Antoinette de Weck/Nadine Gobet (aide sociale et libre circulation)¹

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Au nom des signataires de ce postulat, je remercie le Conseil d'Etat pour sa proposition de le prendre en considération. La situation de l'aide sociale que nous avaient signalée les services sociaux de Romont, Bulle et Fribourg, si elle était inquiétante lors du dépôt du postulat, est devenu grave. Tous les signaux nous indiquent que la situation va encore empirer. A titre d'exemple, le service d'aide sociale de la ville de Fribourg avait pu, ces quatre dernières années, réduire ses charges. Or, pour 2013, il prévoit une augmentation de 2 millions de francs dont 40% seront à la charge du canton. Si une partie de cette augmentation peut être attribuée aux conséquences de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage ou à d'autres facteurs, il faut reconnaître qu'une cause importante de l'augmentation des aides sociales réside dans l'arrivée massive d'étrangers des pays de l'Union européenne, lesquels obtiennent un permis de séjour en présentant des contrats de travail qui soit ne leur assurent pas des moyens suffisants d'existence ou des contrats qui sont dénoncés rapidement. On a pu constater que des employeurs n'hésitent pas à faire venir d'autres de leurs concitoyens, cela après avoir résilié le contrat des premiers, sachant que ceux-ci ont obtenu un permis d'établissement de cinq ans et qu'ainsi, ils pourront trouver un autre travail ou toucher des indemnités de chômage ou d'aide sociale. A ces situations s'ajoutent celles des titulaires de permis B, à savoir court séjour, lesquels, en principe, ne pourraient pas prétendre à l'aide sociale selon les directives du Service cantonal de l'action sociale. Toutefois, la législation sur l'aide sociale n'est pas claire sur cette question. En plus des questions que nous avons développées dans notre postulat, auxquelles devra répondre le rapport si le Grand Conseil accepte la transmission de ce postulat au Conseil d'Etat, nous demandons à ce dernier qu'il se penche sur la nécessité de

prendre certaines mesures et qu'il réponde à des questions. L'obtention d'un permis de séjour ouvre-t-elle automatiquement le droit à l'aide sociale, alors que les personnes qui le demandent n'ont pas ou peu cotisé aux assurances sociales ou payé d'impôts? Il n'y a pas de respect du principe de solidarité. Si oui et au vu de la situation d'aujourd'hui, la mise en place d'un délai de carence suffisamment long, c'est-à-dire dépassant la durée d'indemnisation ordinaire de l'assurance-chômage, soit 260 jours, pourrait-elle être une mesure à adopter? Je rappellerai que l'aide sociale est de compétence cantonale et que sa législation ne tombe pas sous les accords bilatéraux, tant en matière de libre-circulation qu'en matière de législation sociale. D'autres régimes sociaux connaissent d'ailleurs des délais de carence en termes de durée minimale de séjour dans le canton, par exemple les subsides de formation en cas de deuxième formation, où la durée de séjour minimale est de deux ans, les prestations complémentaires, où elle est de dix ans, les allocations cantonales de maternité, avec un délai d'un an. Vu l'actualité de ces questions et la nécessité d'y trouver des solutions efficaces et pragmatiques, les signataires de ce postulat, ainsi que le groupe libéral-radical à l'unanimité, vous demandent, chers collègues, de bien vouloir en accepter la transmission au Conseil d'Etat.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Wie bereits gehört, verzeichnen offenbar verschiedene regionale Sozialdienste unseres Kantons einen Anstieg der Sozialhilfegesuche von Personen mit Aufenthaltsbewilligungen im Rahmen der Personenfreizügigkeit. Die Überprüfung dieser Gesuche stellt die Sozialdienste vor zusätzliche Probleme und Herausforderungen, namentlich die schwierige Überprüfung der Finanzlage im Ausland oder die Frage, wer für die Gesundheitskosten des gesetzlich zugelassenen Familiennachzuges, insbesondere auch für ältere Personen, aufzukommen hat.

Ich denke, wir sind hier mit einer der Schattenseiten der Personenfreizügigkeit konfrontiert, die bekanntlich ja auch viele positive Seiten aufweist. Die Kolleginnen de Weck und Gobet verlangen aufgrund dieser Feststellungen vom Staatsrat einen Bericht über die aktuelle Situation im Kanton Freiburg und wollen vom Staatsrat wissen, mit welchen Massnahmen er gedenkt, die Kontrolle in dieser Sache zu verbessern. Wie wir gesehen haben, befassen sich bereits verschiedene Ämter, Dienste und Institutionen auf verschiedener Ebene mit der Problematik, so namentlich auch die Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe. Die ganze Sozialhilfethematik ist jedoch eine kantonale Angelegenheit und bleibt deshalb auch ein Problem für unseren Kanton.

Es muss davon ausgegangen werden, dass sich die Situation hinsichtlich der nach wie vor schlechten Wirtschaftslage

¹ Déposé et développé le 7 février 2012, BGC février 2012 pp. 382ss; réponse du Conseil d'Etat le 11 juin 2012, BGC pp. 1914ss.

in verschiedenen EU-Ländern noch zusätzlich verschärfen wird. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei teilt die Einschätzung des Staatsrates und der betroffenen kantonalen Dienste, dass in nächster Zeit eher mit einem Anstieg von Sozialhilfegesuchen aus diesem Personenkreis zu rechnen ist. In diesem Sinne unterstützt die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei das Anliegen, eine Bilanz für unseren Kanton zu ziehen und wird der Überweisung des Postulates an den Staatsrat einstimmig zustimmen.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). On le lit tous les jours dans la presse, on le voit tous les jours dans nos médias: l'économie mondiale connaît une crise qui tend à s'aggraver. S'il y a déjà eu des précédents à pareille récession, celle qui est vécue aujourd'hui – et ce depuis plusieurs années – s'inscrit donc dans la durée et la persistance. Dans ce contexte et particulièrement dans les pays qui nous entourent, les gouvernements mettent en place des mesures d'austérité qui touchent directement les populations: flexibilité maximale du travail, baisse des retraites, baisse des salaires et baisse des prestations de couverture sociale. Ce ne sont là, chers collègues, que quelques exemples. Il n'est pas étonnant, dès lors, de voir de ces pays converger vers la Suisse et vers notre canton nombre de personnes et de familles qui n'ont plus de perspectives chez elles. Nous sommes l'une des rares nations à maintenir encore cette perspective, du moins pour un temps encore. Cette réalité implique un constat évident. Les personnes qui font la route pour nous rejoindre, nombre d'entre elles se trouvent dans une situation précaire, autant financière que professionnelle. C'est bien sûr un problème lorsque ces situations ne trouvent de solutions qu'àuprès des services sociaux. Si les constats dits préoccupants des Services de l'aide sociale de Fribourg, Bulle et Romont sont vérifiés, il est juste que le Conseil d'Etat se penche sur la question pour en tirer une analyse et un bilan clairs. Dans ce sens, notre groupe peut soutenir le postulat qui nous est soumis.

Toutefois, pour pouvoir abonder sans réserve, il nous faut quelques garanties et précisions du gouvernement quant à son engagement et à ses objectifs pour ce postulat. En effet, si le texte qui nous est proposé révèle une problématique sur le fond, il laisse poindre aussi dans la forme une invitation à la contrainte et à la restriction qui n'ose pas s'affirmer en clair: limitation de la délivrance du permis, non'accès aux prestations d'aide sociale, reconsideration du droit au regroupement familial, intensification du contrôle des dossiers personnels. Ces propositions ne figurent pas telles quelles dans le texte des postulantes, mais elles se laissent entendre entre les lignes. C'est sur cet aspect que nous attendons un

engagement du gouvernement. Le rapport qui nous sera fait ne devra pas se limiter à de simples propositions de restrictions. En effet, si des personnes issues de la libre circulation se trouvent aujourd'hui dans la nécessité de s'adresser à l'aide sociale, ceci est principalement dû au fait que leurs conditions de travail sont précaires. A ce titre, et je reprends les mots mêmes des postulantes, bas salaires, emplois temporaires, contrats de travail de complaisance, absence de fiabilité des employeurs, voilà les causes premières de la précarité. Dans ce sens, nous attendons du rapport à venir que, certes, il traite de la problématique de l'aide, mais qu'il ne fasse pas l'économie de s'attaquer aux sources de la précarité liées au marché de l'emploi et au respect des conditions minimales de travail. Notre groupe avait déjà souligné cette préoccupation, notamment par le biais d'un postulat, le postulat P2093.11, que le Grand Conseil a rejeté en début d'année. Nous avons aujourd'hui l'occasion nouvelle de porter l'attention sur ce sujet. Dans cette optique, nous allons soutenir le postulat proposé, en attendant encore toutefois les précisions de la commissaire du gouvernement.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Ce postulat touche un domaine complexe et sensible. Un rapport analysant la situation des personnes dans une situation précaire et bénéficiant des avantages de la libre circulation se justifie pleinement, notamment au vu de l'affaiblissement économique de nombreux pays européens. L'impact et les conséquences de cette situation devront être abordés. L'entrée en matière de la postulante a été complète sur ce sujet. Le groupe de l'Union démocratique du centre a évalué les réflexions émises et les questions posées dans ce postulat de Mesdames Gobet et de Weck. Avec satisfaction, nous remarquons que les réponses aux questions seront, je cite, précises et circonstanciées. C'est à l'unanimité que le groupe de l'Union démocratique du centre accepte de prendre en considération ce postulat.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le recours à l'aide sociale des personnes qui arrivent en Suisse est une nouvelle problématique qu'il s'agit de saisir. Selon nos informations, ce n'est pas encore une problématique de grande ampleur pour tous les Services sociaux, même s'il y a régulièrement des cas qui arrivent. Il s'agit surtout de personnes qui arrivent en Suisse avec un contrat de travail de durée indéterminée et qui perdent leur travail une fois installées en Suisse.

L'Alliance centre gauche est enclue à accepter le postulat dans le sens suivant: il s'agirait d'expliquer, d'informer et de clarifier le cadre légal et la pratique actuelle sur la base des documents disponibles pour donner une pratique uniformisée dans tout le canton, pour guider les services sociaux et pour expliquer la pratique à la population. Il nous semble

que l'essentiel de la réponse se trouve déjà dans les annexes des Accords de libre circulation, puisque ces annexes disent clairement qu'il est possible d'exclure les ressortissants au bénéfice d'un permis L, qui sont des chercheurs d'emploi ou qui sont au bénéfice d'un contrat de durée déterminée. Il est possible d'exclure de l'aide sociale ces ressortissants de l'Union européenne. Par contre, les bénéficiaires d'un permis B avec un contrat de durée indéterminée ont droit, selon les accords internationaux, à l'aide sociale. Ils peuvent, selon le principe de la non-discrimination entre les ressortissants de l'Union européenne et les ressortissants suisses, être au bénéfice des mêmes prestations de l'aide sociale.

Quant au rapport à fournir, vu que ces derniers temps, le délai de réponse et de communication de tels rapports du Conseil d'Etat a tendance à se prolonger, il nous semble utile qu'une première information soit donnée sous forme d'un guide pratique aux services sociaux et que celui-ci soit peut-être intégré dans la future réponse à ce postulat. Il nous semble aussi important de répondre à ce postulat dans l'esprit de la non-discrimination. Il ne s'agit pas, comme on croit le percevoir, comme sous-entendu, dans ce postulat et dans la prise de parole de M^{me} de Weck, d'exclure et de limiter le recours à l'aide sociale, mais aussi d'expliquer clairement qui peut faire valoir un droit à ces prestations. Si les postulants disent «qu'il s'agit d'améliorer le contrôle des situations», nous souhaitons savoir comment on peut améliorer la situation des personnes et non seulement leur contrôle.

Avec ces quelques réflexions, l'Alliance centre gauche va voter ce postulat.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je n'ai aucun lien d'intérêt, mais c'est sur la base de l'expérience vécue en commission sociale que je souhaite apporter une observation complémentaire sur le domaine que nous traitons ce matin. Certaines personnes étrangères bénéficiant d'une rente AI repartent vivre dans leur pays d'origine et c'est leur droit. Néanmoins, lorsque la personne installée à l'étranger reçoit une décision de suppression de l'AI, elle décide parfois de revenir s'installer en Suisse. Aucun obstacle ne viendra entraîner sa décision, car, pour obtenir un permis de séjour, les ressortissants doivent justifier de disposer de moyens financiers suffisants permettant de ne pas être pris en charge par les services sociaux suisses, tels que de bénéficier d'une rente AI par exemple. Ainsi, la personne qui revient en Suisse répond aux exigences, du moins pour l'instant. Quelque temps après, la décision de supprimer sa rente entre en vigueur et la personne, alors sans ressource, a recours au service social. La personne ayant un permis de séjour, la procédure habituelle s'applique et elle touchera les prestations qui lui sont dues

selon les normes d'aide sociale. Dans ce contexte, j'estime qu'une brèche existe dans le système. Ainsi, il faudrait étudier une collaboration entre les services, comme par exemple le fait que l'annonce d'une décision de suppression de l'AI à des personnes vivant à l'étranger devrait être connue du service octroyant le nouveau permis de séjour. Cette réflexion ne pourrait-elle pas être menée de concert avec celle déjà entamée avec les différents organes concernés?

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. C'est une situation qui est d'actualité. Nous avons été informés de cette augmentation, même si on ne peut pas l'imputer entièrement à cette cause. Nous sommes en train de vivre les effets de la révision de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI). Nous sommes en train de payer les décisions plus strictes en matière d'AI et de chômage. En fonction des gens qu'on a à l'aide sociale, à savoir un tiers de familles monoparentales, un tiers de personnes en situation de chômage et un tiers de personnes en attente de rentes AI, on voit qu'il y a bien d'autres causes à cette augmentation. Le phénomène relevé dans la demande de postulat est un problème d'actualité. Nous vous proposons d'y répondre de façon précise et circonstanciée dans le cadre du rapport. C'est une réponse qui va demander une grande collaboration entre la Direction de la sécurité et de la justice, la Direction de l'économie et de l'emploi, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et ma Direction, puisque c'est vraiment sur plusieurs domaines qu'il y a lieu d'apporter des réponses. Nous allons également attendre le rapport qu'a demandé le Conseil fédéral sur la libre circulation des personnes et sur l'immigration, rapport attendu cette année et qui va constituer, pour nous, une analyse globale de la situation. Il va aussi nous permettre de prendre des mesures.

Pour les remarques qui ont été faites ou les propositions, nous allons toutes les analyser dans le cadre du rapport pour voir quelles sont les mesures à prendre et voir si nous arrivons à élaborer rapidement déjà un premier guide qui pourrait permettre aux services sociaux d'avoir une aide dans le traitement des différentes situations. C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre en considération ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 90 voix contre 0. Il y a 0 abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP),

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herrenschick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 90.

—

Rapport N° 19 sur le postulat P2065.09 Aeby-Egger Nicole (prise en charge des toxicodépendances)¹

Discussion

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a examiné avec attention le rapport N° 19 qui lui a été transmis. Afin d'avoir une idée générale du travail entrepris dans le canton, il a aussi pris connaissance du document «Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions aux drogues illégales et à l'alcool»; et c'est sur la base de ce document qu'il donne ses considérations. Le groupe relève que ce rapport très complet amène une vision globale de la situation et des mesures possibles à entreprendre. La liste des prestations mentionnées montre une palette de propo-

sitions visant l'accompagnement de la personne dépendante vers l'abstinence, sa réinsertion sociale et l'amélioration de sa qualité de vie. La prise en compte de tous ces facteurs est effectivement essentielle dans le processus. Le rapport nous montre que seule une infime partie des personnes souffrant d'addictions aux drogues illégales ou à l'alcool sont prises en charge dans les institutions. Nous savons tous qu'amener une personne toxicodépendante à suivre une prise en charge quelle qu'elle soit est déjà une victoire. Il est dès lors important d'intégrer les mesures en amont de la prise en charge en institution d'une manière plus indispensable que cela ne ressort du rapport. La détection et l'intervention précoces sont des facteurs de succès connus. D'autre part, pour assurer davantage la réussite de la démarche vers l'abstinence, l'idéal serait de développer rapidement des mesures de suivi de proximité. Je pense notamment à une unité mobile spécialisée dans les addictions, qui pourrait travailler sur l'ensemble du canton, telle qu'elle existe pour la psychiatrie. En effet, l'expérience vécue dans les régions périphériques du canton prouve que la démarche d'aller à Fribourg est une étape parfois infranchissable en situation de crise. Conscient des enjeux humains et financiers que la consommation régulière de drogues illégales et d'alcool engendre pour le canton, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique suivra avec intérêt la mise en place du dispositif cantonal. Il tient à saluer la signature de la convention de collaboration entre les trois institutions et la création du RIFA et profite de ce rapport pour féliciter toutes les personnes qui travaillent dans le domaine, sur le terrain ou à l'élaboration du dispositif. Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport, qui se base sur des études sérieuses et qui permet une meilleure coordination de l'offre des soins et d'encadrement. Il donne une vue d'ensemble des mesures existantes. Cela a permis de faire des propositions d'améliorations du système. Le groupe libéral-radical accepte les propositions indispensables.

Pour les prestations nécessaires, le groupe libéral-radical est très dubitatif sur la mise en place du bistrot social. Cette mesure risque d'être contre-productive. Ce n'est pas à l'Etat de pourvoir aux produits, encore moins de subventionner l'accès à ces derniers. Les gens qui veulent boire trouvent de l'alcool par eux-mêmes. Il n'y a pas eu que des expériences heureuses de ce type. On sait les effets connexes: ghetto, effets d'attraction sur les personnes vulnérables. Croire que des éducateurs peuvent maîtriser les personnes et avoir un effet préventif sur la consommation est une illusion, surtout si dans d'autres Directions, l'Etat veut favoriser des centres

¹ Déposé et développé le 18 décembre 2009, BGC décembre 2009 pp. 2683ss; rapport du Conseil d'Etat le 11 juin 2012, BGC pp. 1815ss.

d'abstinence. L'accès au programme est aussi souvent lié à l'abstinence, comme au Torry ou au Radeau. C'est bien sûr un message clair d'abstinence sur lequel il faudrait se baser exclusivement. Si j'étais de langue alémanique, je dirais que ce bistrot social est une Schnaps-Idee. Je peux faire la même remarque sur la proposition A4 du rapport, laquelle a pour but de développer les prestations de consommation contrôlée.

Quant à étudier une prise en charge institutionnelle temporaire de personnes avec un permis de séjour temporaire ou sans-papier, le groupe libéral-radical n'y est pas favorable. Il ne revient pas à l'Etat de prendre en charge ces populations qui dépendent soit de la Confédération, soit de la collectivité de leur lieu d'établissement. Vu le manque de place pour la population résidente, cela rend cette proposition tout-à-fait irréaliste. Même si le postulat visait la prise en charge des toxicomanes vieillissants, vu la réponse très large donnée par le Conseil d'Etat, il est dommage que les mesures pour les jeunes se résument à des structures résidentielles ou des ateliers d'insertion-formation. On ne trouve aucune volonté de responsabiliser les jeunes et leurs parents; pas de catalogue de mesures de prévention ni d'informations dans les écoles par exemple. Des programmes mis au point par REPER ou des spectacles didactiques du théâtre Caméléon pourraient être présentés de façon systématique dans toutes les écoles primaires et les CO. Ce rapport donne l'impression que la toxicodépendance est ressentie comme une fatalité. Il ne transparaît pas une volonté de combattre le mal à la racine, c'est-à-dire auprès des jeunes. Nous aimerais que le Conseil d'Etat prenne en compte ces remarques lors de la mise en place des mesures de prise en charge des toxicodépendants.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). J'interviens à titre personnel. Le rapport demandé par le postulat de mon ancienne collègue M^{me} Nicole Aeby est fort complet et nous présente un état des lieux très intéressant. Ceci étant, plusieurs points de ce rapport m'interpellent, notamment ceux qui mettent en évidence le nombre de personnes concernées par des problèmes d'alcool, environ 9000 pour le canton de Fribourg – c'est énorme – auxquelles il faut rajouter plus ou moins 1400 personnes qui, quotidiennement, absorbent d'autres drogues. En réponse à cette situation, je relève que le canton s'est donné les moyens de prendre en charge les personnes toxicomanes. Un réseau d'institutions a été créé, mettant en synergie un ensemble de compétences conséquentes. En tant qu'enseignant, je suis très sensible aux phénomènes de la toxicomanie, un fléau qui touche les jeunes, les adolescents très tôt, de plus en plus tôt. Les conséquences sont parfois dramatiques et gangrènent souvent toute une vie. En page 4 du présent rapport traitant des mesures prévues pour ces

adolescents, je demanderais qu'à l'instar de ce qui est fait au niveau de la collaboration entre les institutions pour adultes, nous ayons les mêmes démarches pour ce qui est des jeunes. Adepte de la tolérance zéro en matière de consommation de drogues, je souscris à l'idée que plus tôt nous nous donnerons des moyens de cadrer nos adolescents et nos jeunes qui en ont besoin, meilleures seront leurs chances de sortir de ce pétrin. J'imagine que mon groupe va accepter ce rapport. Je relève aussi que nous pourrions avoir des moyens plus conséquents au niveau de la prise en charge de nos jeunes et j'espère que, dans ce sens-là, nous ferons un effort.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui ont relevé la qualité du rapport. C'est un énorme travail qui a été effectué par toute une commission qui s'est penchée sur ce projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions aux drogues illégales et à l'alcool. On était dans le contexte de l'amélioration de la prise en charge et d'une meilleure coordination de cette prise en charge, et pas dans le contexte d'une campagne de promotion et de prévention auprès des jeunes. Nous sommes à deux niveaux différents, même si, dans le cadre de ce concept, nous avons prévu une mesure pour sensibiliser les acteurs non professionnels des addictions afin de permettre une meilleure information, une meilleure prévention. Tout le volet prévention et promotion ou lutte contre les drogues est pris dans les différents plans cantonaux que nous avons: plan cantonal alcool ou encore plan cantonal de promotion et de prévention de la santé. Il est extrêmement important d'investir dans la prévention, de sensibiliser les jeunes. Nous ne pouvons pas accepter d'avoir des jeunes qui se laissent attirer par ces drogues illégales. Nous allons tout mettre en place pour éviter ce phénomène.

Concernant le bistrot social, je rappelle que nous avons mis les mesures indispensables et nécessaires. Dans le cadre d'un plan d'action, nous allons prioriser les différentes mesures. Nous allons voir comment nous pouvons les mettre en œuvre, aussi en fonction des disponibilités financières de l'Etat.

Concernant la mesure de proximité, c'est celle comprise au point I3 du rapport. C'est indispensable que l'on puisse assurer les suivis avant une hospitalisation, après une hospitalisation ou une institutionnalisation. C'est ce qu'on essaie de faire avec les trois mesures principales. C'est du coaching. Le premier élément est le processus d'indication. La situation de la personne sera analysée pour savoir quelle est la meilleure réponse à apporter à cette personne et éviter qu'elle ne soit trimballée entre différentes institutions. Le but est aussi

d'avoir un suivi. Il y a toute une série de coaching et management. Ceci va aussi dans les réflexions quant à des équipes mobiles. Pour le bistrot social, c'était une mesure qui était vue comme une aide à la survie. C'est dans les mesures de réductions des risques, lesquelles s'adressaient principalement à des personnes alcooloo-dépendantes, plutôt marginalisées. La consommation de drogues illégales n'est pas prévue dans ces lieux. C'est l'une des mesures qui sera à analyser dans le cadre d'un plan d'action, même si ce n'est pas la priorité. Il y a beaucoup de gens qui restent dans la rue et je ne crois pas que ce soit une solution.

Concernant la question sur les personnes avec permis L qui sont prises en charge, c'est une question que l'on s'est posée. On a ce type de personnes. Ce n'est pas une solution de les laisser consommer dans la rue.

Concernant l'alcool, c'est une problématique que nous avons actuellement. Nous travaillons sur le plan cantonal d'alcool. Nous avons une consultation à l'intérieur des Directions et nous allons présenter un plan d'action de mesures pour lutter contre l'alcool dans notre canton.

Concernant la question de M. le Député Chassot sur les adolescents, si le rapport ne l'a pas traitée dans ce projet de coordination, c'est que nous avons peu d'adolescents concernés par une addiction aux drogues illégales à ce stade. Nous allons reprendre le problème dans un autre groupe de travail qui sera une commission des jeunes en difficulté. Nous avons aussi des réponses à apporter pour de nombreux jeunes dans notre canton.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

- La séance est levée à 12 h 03.

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Samuel JODRY, secrétaire parlementaire

—